

Naufrage au large des côtes Libyennes : 22 maliens dont 3 enfants décédés

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 07 JUILLET 2022

1134

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Insécurité alimentaire

Assimi Goita lance le Plan national de réponse à Nioro



Rectification de la trajectoire de la transition :
Qui veut semer la discorde entre les autorités ?



Chronogramme 2022 - 2024 : Un risque
d'essoufflement des populations ?



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

06 Juin
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

505

Nouveaux cas confirmés

05

Nouveaux guéris

04

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

535 795 Vaccinations incomplètes

1 411 694 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 181

Guéris

30 346

Décès

737

dont 18 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.13



P.19



P.26



/ Une /

Insécurité alimentaire : Assimi Goïta lance le Plan national de réponse à Nioro

P.5

/ Brèves /

Retraite politique à Titibougou : Me Tapo et les militants du Morema sous l'arbre à palabres pour peaufiner leur plan de lutte
 Levée des sanctions contre le Mali : Le CNT salue « le leadership et la clairvoyance » de Assimi Goïta dans la gestion de la crise avec la CEDEAO
 Suspension des activités d'orpaillage : Des orpailleurs estiment que « ce n'est pas possible »
 MALI : CORA GOLD demande aux autorités un permis environnemental pour exploiter l'or de Sanankoro
 Mali : Le secrétaire général note la levée des sanctions imposées par la CEDEAO à la suite des progrès réalisés dans la définition du calendrier de la transition

P.13

P.13

P.14

P.14

P.15

/ Actualité /

Navfrage au large des côtes Libyennes : 22 maliens dont 3 enfants décédés
 Profits et pertes : Quand la stabilité du monde est liée aux intérêts variant des spéculateurs du chaos
 Levée des sanctions illégales, illégitimes et criminelles : La CEDEAO va-t-elle réparer les préjudices causés au Mali ?

P.17

P.18

P.19

/ Politique /

Rectification de la trajectoire de la transition : Qui veut semer la discorde entre les autorités ?
 Chronogramme 2022 – 2024 : Un risque d'essoufflement des populations ?
 Transition politique : Le gouvernement et la société civile s'accordent sur le chronogramme des élections
 Mission multidimensionnelle intégrée des nations unies au mali : Un mandat renouvelé aux mépris des réserves souveraines du Mali

P.23

P.24

P.25

P.26

/ Culture & société /

Hommage du PARENA au professeur Drissa DIAKITE : Éloge funèbre du Professeur Drissa Diakité

P.27

/ International /

Affaire FNDC : Déclaration de l'UFD sur l'interpellation de Foninké Mengè et Cie
 Guinée Conakry : ACAT France et six autres ONG condamnent l'interpellation de Foninké & Cie

P.31

P.32

/ Sport /

Championnat national de football : Le Djoliba sacré champion du Mali

P.33

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié [Bamako – Mali]

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Insécurité alimentaire | Assimi Goïta lance le Plan national de réponse à Nioro

Après avoir soufflé sa première bougie à la tête de l'Etat, le Président de la Transition s'est rendu, avant-hier 5 juillet 2022, à Nioro du Sahel. Cette visite du Chef de l'Etat à l'intérieur du pays avait une double signification. D'abord, lancer le Plan national de réponses à l'insécurité alimentaire. Ensuite, solliciter les bénédictions de la population de Nioro du Sahel.

Nioro du Sahel, objet de la plus grande attention de la part de l'Exécutif. Le Président de la Transition, le colonel Assimi Goïta, s'y est rendu avec une très forte délégation. Le message est clair : la nouvelle région et le sort de ses habitants constituent un dossier prépondérant pour le chef de l'Etat. Assimi était accompagné par le président du Conseil National de Transition, le Colonel Malick Diaw, du ministre commissaire à la sécurité alimentaire, Redouwane Ag Mohamed et de plusieurs membres du gouvernement. En mobilisant ainsi les chefs de plusieurs départements, Assimi Goïta a voulu montrer à quel point, il se soucie des préoccupations des populations, notamment les Maliens qui vivent quotidiennement dans le brasier de la dévastation terroriste. Mission doublement capitale

donc pour le chef de l'Etat qui entend montrer qu'en plus du dossier sécurité, il fait aussi du volet socio-économique une priorité parmi les priorités. Visage imperturbable comme à l'accoutumée, le Colonel Assimi Goïta a d'abord passé les troupes en revue. Ensuite, il a fait une communion avec la population de Nioro sortie massivement pour lui réserver un accueil digne de son rang à bord d'un Toyota blanc, signe de bonheur. C'est après ce bain de foule, qu'il a procédé au lancement officiel du Plan national de réponses à l'insécurité alimentaire.

Briser le cycle infernal de l'insécurité alimentaire et éloigner le spectre de la famine, le chef de l'Etat, en a fait un de ses engagements premiers. Cette visite s'inscrivait dans le cadre du lancement de la 2e édition du Plan national

de Réponse à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition au Mali, la ville de Nioro du Sahel. C'est au gouvernorat de Nioro que le président Assimi a donné officiellement le coup d'envoi. Après ce coup d'envoi pour la distribution alimentaire gratuite de 34 147 tonnes de céréales et de 6700 tonnes d'aliments bétail, le Président Goïta, a rassuré la population malienne au cours de l'interview qu'il a accordée à la presse que cette distribution concernera toutes les régions du Mali. « **Les éleveurs aussi bien que les pêcheurs et les agriculteurs bénéficieront de cette distribution d'aliments bétails** », a-t-il dit, avant de préciser que l'objectif de cette initiative est d'atténuer la souffrance des populations. « **Le gouvernement se fait un devoir de venir en aide aux plus nécessiteux à chaque**



fois qu'il constate que le besoin se fait sentir », a-t-il précisé.

En outre, le président de la Transition, a remercié tous les partenaires financiers et techniques ainsi que les amis du Mali pour leurs appuis.

Le Président de la Transition, Assimi Goïta ne pouvait pas laisser cette occasion sans remercier particulièrement la population de Niéro, mais aussi les Maliens dans l'ensemble pour leur résilience et leur soutien à la Nation au

moment où le pays subissait des sanctions. « **Depuis le 9 janvier 2022, les Maliens se sont montrés résilients en préférant la mort à la honte. Je remercie tous les Maliens pour leur résilience. Bien que les sanctions soient levées, j'invite tous les citoyens à rester unis derrière la patrie afin que chacun soit fier de cette Nation** », a-t-il conclu.

Données très précises portées à la connaissance du Président de Transition qui a eu le

grand mérite de prendre cette initiative caritative. Après cette cérémonie, Assimi Goïta a continué sur son élan humanitaire en se rendant dans le domicile du Bouyé Haïdara et aussi dans la famille Tall. Dans la valise présidentielle, un message de soutien et des bénédictions pour le peuple malien.

■ Ibrahim Sanogo



■ Bart Ouvry



L'Union européenne au Mali

« Voix des jeunes et des femmes pour renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble au Mali »

Avis de réunion d'information publique concernant les lignes directrices de l'appel à proposition publié le 30 juin.

La Délégation de l'Union européenne au Mali, suite à la publication de l'appel à proposition ci-dessus, invite les personnes intéressées à participer à une réunion d'information animée par la Délégation de l'Union européenne, qui se tiendra en ligne le MARDI 12 JUILLET de 10h00 à 11h30.

Rejoindre la réunion par le lien ci-dessous:

<https://eeas.webex.com/eeas-fr/j.php...>

Número de la réunion (code d'accès) : 2730 455 8644

Mot de passe de la réunion : AYft8k7mZe5

Cette participation est libre et optionnelle. Elle n'est pas indispensable pour candidater.

Pour mémoire, l'appel se trouve le site web Europeaid : <https://web-gate.ec.europa.eu/.../online.../index.cfm...>

et sur le site web de la Délégation de l'Union européenne au Mali: <https://www.eeas.europa.eu/.../voix-des-jeunes-et-des...>



■ FIGARO DU MALI



Bonjour chers compatriotes maliens et maliennes.

C'est avec le cœur plein de tristesse et un sentiment d'injustice que je m'adresse à vous. Ce matin j'ai été énormément surpris de voir que mes coéquipiers de la sélection Nationale notamment Oumar BALLO, Drissa BALLO, Ibrahim JAMBO, Mamadou KANTE, Sadio DOUCOURE, Ibrahim SIDIBE et Ibrahima SAOUNERA ont été radiés de la sélection nationale juste pour la simple raison d'avoir revendiqué leurs droits.

En dépit de cette injustice faite à ces joueurs qui se sont donné corps et âme pour le Mali qui se sont sacrifiés à maintes reprises pour notre chère patrie et qui continuent de le faire jusqu'à présent.

Moi ABDOUL KARIM COULIBALY basketteur international évoluant aux États-Unis décide de suivre mes collègues et de m'écarter de la sélection nationale comme la fédération malienne de basket-ball l'a

fait avec mes collègues.

Je tiens à rappeler que les basketteurs et basketteuses ont toujours été méprisés et non respectés par l'Etat malien. On se sacrifie pour ce beau Maliba jour et nuit mais jamais on ne nous respecte. On met notre Pays sur le toit de l'Afrique et du monde mais on a rien en retour. La preuve je suis à ce jour VICE CHAMPION DU MONDE U19 mais aucune reconnaissance même pas un dîner ou déjeuner pour nous féliciter à plus forte raison nous donner nos primes pour cet exploit réalisé pour la première fois par un pays africain.

Chers Compatriotes, jugez vous même si les basketteurs et basketteuses sont de bons patriotes ou pas.

Abdou Karim Coulibaly



Avec une fortune estimée à 400 milliards de FCFA Mossadeck Bally est l'un des hommes Homme d'affaires les plus riches du Mali. Surnommé par ses pairs le roi des hôtels, l'homme emploi plus de 4000 personnes et réalisé un chiffre d'affaire de plus 40 millions de dollars (environ 25 milliards par an) 2018.

Découvrez son parcours :

Né le 27 août 1961 à Niamey au Niger, Mossadeck Bally a commencé ses études avant de poursuivre dans son pays d'origine, le Mali, puis en France où il a pris une série de baccalauréat à Marseille et enfin aux États-Unis où il a obtenu un master. diplômé en gestion / finance de l'Université de San Francisco (Californie). M. Bally a plus d'un quart de siècle d'expérience professionnelle et possède une solide formation familiale, scolaire et universitaire. Il a également bénéficié d'un excellent apprentissage de la part du grand homme d'affaires qu'est son père, mais aussi d'un peu de chance, ingrédient indispensable à toute réussite. Mossadeck Bally est le fondateur de la chaîne hôtelière Azalaï qui est aujourd'hui présente au Mali, en Guinée, au Burkina Faso, au Bénin et bientôt dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Azalaï est l'une des rares chaînes hôtelières 100% africaines implantées sur le continent. Partant du sentiment d'insatisfaction généralement ressenti chez ses partenaires commerciaux en déplacement à Bamako, M. Mossadeck Bally a décidé de relever la barre en répondant aux normes en vigueur dans l'hôtellerie. La plupart de ses hôtels sont de 4 ou 5 étoiles.

L'aventure de l'homme d'affaires dans l'hôtellerie débute en 1993 avec le rachat du Grand Hôtel de Bamako mis en vente par le gou-

vernement malien. Pour mener à bien cette activité, Bally, qui ne disposait que d'une dizaine de millions d'euros pour le projet, a dû bénéficier de la confiance de sa banque, qui a accepté de lui prêter la somme d'un milliard de francs CFA. Il rénove l'hôtel acheté, qui répond désormais aux attentes des clients. Face au succès de cette première tentative, Bally s'est lancé dans la construction d'un deuxième hôtel à Bamako: «Pour le public que nous ciblons, il est important d'être dans un excellent emplacement. C'est pourquoi nous avons depuis racheté plusieurs établissements afin de les transformer », a-t-il déclaré. Mossadeck Bally a également rénové l'Indépendance à Ouagadougou et l'hôtel 24 de Setembro en Guinée-Bissau. Son ambition est d'établir une présence durable dans toute l'Afrique de l'Ouest. «Notre objectif est d'être présent dans les huit pays de l'UEMOA, puis de nous développer au Ghana, en Mauritanie et bien sûr au Nigeria», explique-t-il. Détenant avec sa famille la majorité des parts de la chaîne, Monsieur Bally a néanmoins accepté la participation du fonds Cauris puis celle de la Société financière internationale, filiale de la Banque mondiale. L'Afrique regorge beaucoup d'opportunités et par l'entreprenariat on peut donner un nouveau visage au continent. Félicitations à lui



■ AGETIC



##journée Mondiale des Télécommunications
Les personnes âgées se frottent à l'ordinateur.



■ Seydou Oumar Traoré



CEUX QUI ONT DIT QUE LES BASKETTEURS DEVRAIENT JOUER LA COMPÉTITION ET APRÈS RÉCLAMER LEURS PRIMES, VOICI UN EXEMPLE QUE

NOS DIRIGEANTS SPORTIFS NE SONT PAS BIENS.

Lui il a accepté d'aller défendre le drapeau avant de réclamer ses droits.

Mais à la fin de la compétition quand il a réclamé ses droits, il a été banni de l'équipe nationale du Mali et ça fait 4 ans.

4 ans il n'a jamais été sélectionné.

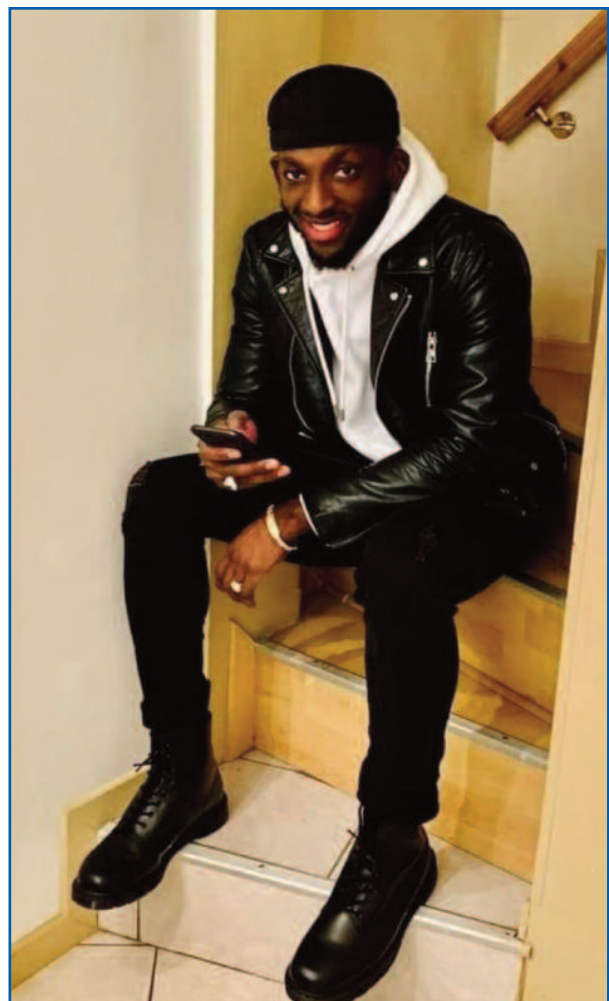
Il est champion de sa catégorie, il était le porte drapeau du Mali aux JO en 2016.

Alors vous voulez qu'ils fassent quoi ?

Quand ils demandent avant d'aller aux compétitions c'est un problème et quand ils le font après c'est toujours un Problème.

Ils font quoi au final ?

Ibrahim Togola



■ Badro Escobar



Un petit rien c'est un sourire à distribuer sur son chemin.

C'est presque rien mais c'est beaucoup.

Cela rend heureux et c'est contagieux

Sourions à la vie



■ Hamidou Togo



Mon homonyme parfait et cousin, Hamidou Togo, est désormais Docteur en médecine. Il a soutenu sa thèse, ce jour 5 juillet 2022, avec brio en obtenant mention : TRÈS HONORABLE du jury composé d'éminents professeurs de la faculté de médecine. Congratulation au Dr Hamidou Togo.



■ AGETIC



Journée Mondiale des Télécommunication
Formation des personnes âgées à l'outil informatique

La formation est organisée dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale des Télécommunication 2022, le 17 Mai chaque année, et dont le thème était : Les Technologies numériques au service des personnes âgées et d'un vieillissement en bonne santé.

Elle s'est déroulée les 04 et 05 juillet 2022 dans le Cyberespace de l'Administration de l'AGETIC et a concerné 30 personnes issues de différentes associations du Conseil National des Personnes Âgées. Lors de la cérémonie de clôture, tenue le 05 Juillet, les représentants des stagiaires ont remercié les autorités à travers : l'AGETIC, les départements en charge de l'économie numérique et des personnes âgées, pour l'initiative. Ils souhaitent la multiplication d'occasions leur permettant de se familiariser avec les TIC qui sont un vecteur d'amélioration de leurs conditions de vie et un frein à la fracture numérique générationnelle.



■ Malick Konate



Les procédures ne sont jamais longues quant il s'agit de payer vos frais de mission et autre, mais pour payer les joueurs il faut attendre 2 ans ou lahara comme fut chez certains joueurs pour être payer. Pas de prime, pas de match, pas de radiation ! Remettez les jeunes gens dans leur droit ! #Bèki_Takè #MonNouveauMali #StopInjustice #FIBA

■ USAID Mali



Amadou Tibou Traoré, notre collègue chargé de programmes humanitaires à USAID Mali, a rejoint la première cohorte des membres du personnel local du service extérieur de USAID - US Agency for International Development actuellement au siège de l'agence à Washington! Ces collègues talentueux travailleront avec nous pour appuyer notre mission qui est de sauver des vies humaines tout en partageant leurs immenses connaissances avec nous. Nous sommes très chanceux d'avoir l'occasion de travailler avec vous. Bienvenue dans l'équipe!



Grâce au soutien de USAID Mali, Feed the Future Mali Sene Yiriwa a mis en place, pour la campagne agricole 2022-2023, 220 parcelles de diffusion. Elles sont 80 coopératives de producteurs a en bénéficiées dans les régions de Bougouni, Sikasso et Koutiala ! Mieux, les producteurs seront chargés de la gestion des champs. Dans ces champs de 2500 m2 chacun, les producteurs vont utiliser des techniques culturales et des semences améliorées; un appui qui leur permettra d'augmenter leurs rendements. RTI International Feed The Future Mali Sene Yiriwa Sud



■ Wakat Séra



A quelques jours de la Tabaski au Burkina Faso, les marchés à bétail grouillent de monde. A Kilwin, un quartier populaire situé dans le Nord de la ville de Ouagadougou, où une équipe de Wakat Séra a fait un tour dans la matinée du 6 juillet 2022, les commerçants ont déploré un «manque d'affluence» de leur marché, liant cela à la difficile situation sécuritaire du pays, rendant les moutons «introuvables» dans les zones d'approvisionnement.



■ L'Entrepreneur



NAMADOU DJIGUIBA, CANDIDATE
Titulaire d'un diplôme en sociologie, Namadou Djiguiba est née le 18 janvier 1976 à Ségou. Elle est attirée depuis son enfance par l'entrepreneuriat. C'est pourquoi à cette époque, elle vendait du coco et du lait en poudre en étant à l'école fondamentale.

Ce rêve d'entreprendre l'a conduit à travailler avec des ONG, associations et groupements féminins durant treize ans. Elle s'est finalement servie de ces années d'expériences pour créer sa propre entreprise appelée « NENETTE PRODUCTION ». Namadou Djiguiba souhaite, à travers le financement de l'émission, faire la promotion de son entreprise car selon elle : "Si je remporte ce concours, je renforcerai mes capacités en équipement et en technique de communication."



■ Galedou Master SOUMY



Mr le ministre de la réconciliation, de la paix et de la cohésion nationale le colonel major IS-MAËL WAGUÉ a reçu son CD de l'album #LA MAIN DE DIEU.

En présence de son chef de cabinet Mr DIOUARA et d'autres agents du département.

Nous avons saisi cette occasion pour évoquer et échanger sur plusieurs sujets essentiels sur le processus de réconciliation au Mali. À la lumière de nos échanges fructueux nous leur avons réitéré notre soutien et leur faire part de notre engagement, à contribuer à travers nos propositions pour un retour définitif de la paix dans notre pays. Qu'Allah bénisse le Mali.



■ Larmes des pauvres™

#Mali -- Ce 6/07/22 nouvelle incursion de l'EI/IS a été signalée dans le secteur d'Inkadewane. Cette Persée des djihadistes en allant vers #Kidal est le signe d'un vaste chantier de reconquête de toute la région de #Menaka jusqu'à Kidal.



■ Serge Daniel

#Burkina-Faso/Retour de l'ancien Président Blaise Compaoré/ Le gouvernement du Burkina Faso a confirmé mercredi 6/07/ mon Exclusif du 5/07/2022/ et précise: L'ancien Président Blaise Compaoré en exil volontaire en CI est attendu d'ici la fin de la semaine à Ouaga.



■ Abdoul MBAYE

Remaniement en France: l'Occident insiste encore sur la parité à respecter alors qu'il reconnaît plus de deux genres. Ils sont vraiment difficiles à suivre ces gens d'une civilisation qualifiée de moderne qu'ils cherchent à nous imposer !!!



Lorsqu'on ne sait pas, on se renseigne. L'embargo décidé à la va-vite a fait plus de mal à l'économie sénégalaise qu'à celle du Mali. Les sanctions contre leurs dirigeants suffisaient. Celles contre le peuple malien étaient bêtes et méchantes.

J'ai participé ce dimanche à la prière mortuaire de EH Madiéyna DIOUF à la mosquée de Kaznak à Kaolack. C'était un homme de bien. Paix à son âme. Nos condoléances à sa famille et à ses compagnons.

■ Dr Djamila Ferdjani



Tout au long de la vie, il y a des choix à faire. Certains choix mènent au progrès et d'autres à l'auto-destruction. Écoutez votre voix intérieure qui sait combien les meilleures décisions sont celles qui se trouvent hors du mensonge... Et ne bradez votre intégrité contre rien.

A ceux et celles qui se battent chaque jour pour se réaliser, avancer dans la vie, bâtir en toute dignité leur place dans la famille, la société, le pays, ajouter leur pierre dans le développement de l'humanité, je souhaite que chacun de vos pas soit une marche vers l'avant.

■ Yesman Yesmou



Ce chargé de communication ne mérite pas son poste. Il y a d'autres fautes mais je me suis limité à 08 pour lui donner 02/10.

Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale

2 h · [#Paix_et_CohésionNationale](#)

Ce mercredi 06 Juillet le Ministre Col Major Ismaël Wagué a reçu Djeneba Seck, célèbre chanteuse et artiste malienne. Ces chansons parlent de rapports humains, de cohésion, de bravoure, ect, sous une symphonie cadencé de djembé, de ngoni, de tama et de guitare. Elle porte haute le drapeau des valeurs nationales et de la morale publique dans son art. L'objectif de la rencontre était de passer un message de paix et de cohésion à l'endroit de population tout en l'encourageant dans ses actions.

Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

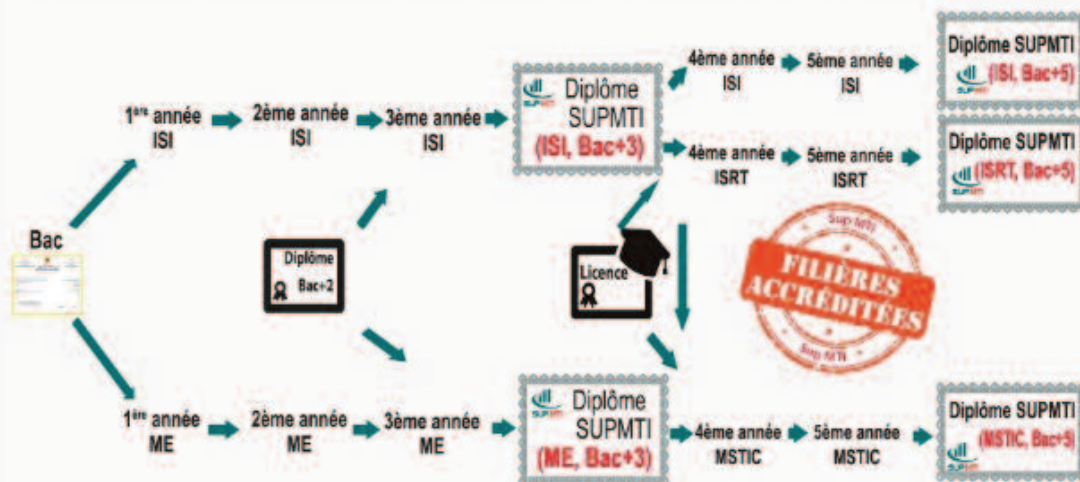
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



SUP MTI BENI MELLAL

Contacteur au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

Retraite politique à Titibougou : Me Tapo et les militants du Morema sous l'arbre à palabres pour peaufiner leur plan de lutte



Qu'est-ce que l'avocat et ses alliés sont-ils en train de préparer. La question à tout de même son sens en ce moment où les positions divergent sur la marche du processus de transition. De sources proches de l'avocat qui cristallise l'attention dans ce pays. Une rencontre s'est tenue à son domicile durant le weekend dernier. Il s'agissait d'après les confidences d'une rencontre entre lui et les militants du mouvement politique dont il préside les destinées. La rencontre qui s'est déroulée au domicile résidence de Me Kassoum Tapo à Titibougou a enregistré la participation de délégués venus de quatre coins de la capitale. Toutes les communes de Bamako étaient représentées à cette rencontre importante aux yeux de la direction du mouvement politique, des leaders religieux connus pour leur grande affinité avec l'avocat doublé homme politique ont pris part à cette rencontre qui a permis d'examiner la situation du pays et les dernières évolutions constatées sur le paysage politique du Mali. Le mouvement pour la refondation du Mali a organisé ce cadre d'échange afin d'engager un débat sur les idéaux du mouvement a confirmé un proche de l'avocat selon qui les discussions engagées dans le cadre de ces retrouvailles étaient franches et constructives sur la vie du mouvement et le grand rôle qu'il est appelé à jouer dans la refondation du Mali. Il faut rappeler que le MOREMA a été mis sous les fonds baptismaux au lendemain de la chute du régime IBK. Dans ses composantes on retrouve de nombreux soutiens du régime déchu. Le président Tapo qui

Levée des sanctions contre le Mali : Le CNT salue « le leadership et la clairvoyance » de Assimi Goïta dans la gestion de la crise avec la CEDEAO



Conseil national de transition | secrétariat général | Le président du conseil national de transition, les membres du bureau et de la conférence des présidents ainsi que l'ensemble des membres du conseil national de transition ont suivi avec un intérêt particulier les travaux de la 61ème session ordinaire de la conférence des chefs d'état et de gouvernement de la CEDEAO tenue à accra au Ghana, le 03 juillet 2022.

A l'issue de cette Session, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO a décidé de la levée immédiate des sanctions qui frappaient injustement le Mali.

Le Conseil National de Transition, en prenant acte de la levée des dites sanctions, salue la résilience de notre peuple qui, sept (7) mois durant, a fait preuve d'un sens élevé de patriotisme.

Le Conseil National de Transition exprime toute sa gratitude aux pays amis, aux partenaires et aux populations africaines pour la solidarité qu'ils ont manifestée au peuple malien, en ces moments douloureux de son histoire.

Le Conseil National de Transition remercie tous Ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la levée de ces sanctions prises contre notre pays. Le Conseil National de Transition félicite le gouvernement de la Transition pour l'efficacité du plan de riposte adopté contre les sanctions et lui demande de tout mettre en œuvre pour le retour rapide à l'ordre constitutionnel conformément au chronogramme fixé.

Le Conseil National de la Transition tient également en ces moments historiques que traverse la nation malienne à saluer le leadership et la clairvoyance du Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Colonel Assimi GOITA pour sa gestion de cette crise.

Bamako, le 05 juillet 2022

Le Secrétaire General Adjoint

Amadou B WAGUE

Chevalier de l'Ordre National

préside les destinées du mouvement n'est-il pas le dernier ministre de la justice du dernier gouvernement sous IBK ?

Source : Le soir de Bamako

Suspension des activités d'orpaillage : Des orpailleurs estiment que « ce n'est pas possible »



Les activités d'orpaillage sont suspendues du 15 juin au 30 septembre 2022 au Mali. L'annonce a été faite par le gouvernement dans un communiqué rendu public la semaine dernière. Des orpailleurs de Kangaba et Kadiolo estiment que « cet arrêt n'est pas possible pour diverses raisons ».

Les risques d'éboulement des sites d'orpaillage sont très élevés pendant la saison pluvieuse. C'est pourquoi, le ministère des mines a décidé d'interdire l'exploitation artisanale de l'or jusqu'au 30 septembre. « C'est pour des mesures de sécurité. La sécurité des sites est très précaire en saison des pluies et ça peut mettre la vie des orpailleurs en danger », déclare Baye Coulibay, chargé de communication du département. Il estime aussi que cette mesure a pour but également d'exhorter les bras valides à se consacrer aux travaux champêtres.

« Pour travailler au champ, il faut des moyens »

Des orpailleurs de Kangaba et Kadiolo disent comprendre la décision des autorités. Cependant, ils signalent que l'arrêt des activités n'est pas envisageable pour diverses raisons.

« Pendant l'hivernage, nous arrêtons de travailler sur les sites d'orpaillage pour une raison, s'ils donnent des possibilités », exprime un jeune orpailleur. « En cas d'arrêt, comment faire pour avoir des pesticides et des engrais pour nos cultures », s'interroge-t-il. Pour lui « si tu n'as pas de moyen, c'est difficile de travailler au champ ».

MALI : CORA GOLD demande aux autorités un permis environnemental pour exploiter l'or de Sanankoro



(Agence Ecofin) – Le Mali tire la majeure partie de ses revenus miniers de l'exploitation aurifère. Si le développement de projets de lithium participera dans quelques années à la diversification du secteur minier, la place de l'or devrait rester importante grâce aux nouveaux projets.

À Mali, la junior minière Cora Gold a annoncé le mercredi 6 juillet la fin de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux (ESIA) du projet aurifère Sanankoro. Le document est désormais soumis pour validation à la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.

« L'achèvement et la soumission de l'ESIA marquent une étape importante pour Cora alors que nous continuons à faire avancer le développement de notre projet Sanankoro vers la production », a commenté Bert Monro, PDG de la société.

Il faut noter que l'ESIA s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité définitive pour le projet, prévue pour s'achever au cours du troisième trimestre 2022. La société prévoit également la publication d'une mise à jour sur les ressources minérales de Sanankoro, grâce à la récente campagne de forage menée sur le site. Selon l'étude exploratoire publiée en janvier 2020, la mine d'or Sanankoro peut livrer annuellement 45 000 onces d'or.

Source : Bamada.net

En attendant, l'État entend solliciter les autorités administratives et coutumières, ainsi que la société civile des zones concernées pour une meilleure application de cette mesure.

Source : Studio Tamani

www.malikile.com

Mali : Le secrétaire général note la levée des sanctions imposées par la CEDEAO à la suite des progrès réalisés dans la définition du calendrier de la transition

La déclaration suivante a été communiquée, aujourd’hui, par le Porte-parole de M. António Guterres, Secrétaire général de l’ONU : Le Secrétaire général se félicite des décisions sur le Mali auxquelles est parvenue la Conférence des chefs d’État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) lors de son Sommet ordinaire tenu le 3 juillet à Accra, au Ghana. En particulier, il note la levée des sanctions, notamment les sanctions économiques et financières, imposées au Mali par la CEDEAO, à la suite des progrès réalisés dans la définition du calendrier de la transition. À cet égard, il est encouragé par les différentes mesures prises par les autorités de transition en vue de conclure la transition en cours d’ici mars 2024 au plus tard. Le Secrétaire général salue les efforts inlassables du Médiateur de la CEDEAO, M. Goodluck Jonathan, avec le soutien du Comité local de suivi de la transition, composé de l’Union africaine, de la CEDEAO et de la MINUSMA. Il se réjouit de la poursuite et du renforcement de ce partenariat vital en appui aux efforts du Médiateur. Il appelle également les partenaires du Mali à apporter tout le soutien nécessaire à la mise en œuvre des réformes et à la tenue des prochaines élections dans le plein respect des principes d’équité et de liberté.



Le Secrétaire général exhorte fermement toutes les parties prenantes à continuer à travailler ensemble de manière constructive et consensuelle, en vue de mener à bien la transition et de jeter les bases pour une paix et une stabilité durable au profit du peuple malien. Soulignant à nouveau l’importance de l’Accord de paix et de réconciliation de 2015, le Secrétaire général appelle toutes les parties signataires à redoubler d’efforts pour faire avancer le processus de mise en œuvre, y compris la tenue rapide de la réunion de haut niveau sur le désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Le Secrétaire général réitère l’engagement des Nations Unies à soutenir le peuple malien dans sa quête d’une paix durable, de stabilité et d’une meilleure gouvernance.

Source : ONU



CENTRE D’APPELS INPS

Appelez au : **20-70-51-70 // 20-70-51-71 // 20-70-51-72**

Une équipe professionnelle et dynamique à votre écoute

Du lundi au Jeudi
7h30 à 16h00
Vendredi
7h30 à 17h30

NOTRE AMBITION : MIEUX VOUS SERVIR

- UN ACCUEIL CHALEUREUX
- UNE ORIENTATION SURE
- DES INFORMATIONS FIABLES

Pour toutes informations et réclamations relatives à l’INPS

- Renseignement sur nos prestations
- Pièces à fournir et suivi des dossiers
- Date et Chronogramme de paiement



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Naufrage au large des côtes Libyennes : 22 maliens dont 3 enfants décédés

M. Alhamadou Ag Ilyène, ministre des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine a annoncé le mardi 5 juillet que 24 de nos compatriotes dont trois enfants, en situation de candidats migrants sont décédés au large des côtes libyennes. Cette information a également été confirmée par un autre communiqué venant de l'ONU le même jour.

Dans un communiqué rendu public le mardi 5 juillet, le département en charge des Maliens de l'extérieur et de l'Intégration africaine précise que 24 personnes faisant partie d'un groupe de 83 migrants qui étaient en détresse aux larges des côtes libyennes depuis le samedi 02 juillet 2022 ont perdu la vie dans les fonds des océans.

Par la même occasion, le ministre informe que 61 personnes ont été secourues parmi lesquelles des Maliens.

Ainsi, travers ce communiqué, le ministre rassure la population malienne que des dispositions sont prises pour l'identification de nos compatriotes survivants et tout sera fait pour protéger leurs droits et procéder à leur rapatriement.



triement.

« **Après neuf jours en mer dans un canot pneumatique, 61 survivants, pour la plupart originaires du Mali, ont été secourus**

par les garde-côtes libyens et ramenés à terre », a indiqué l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Les migrants avaient embarqué dans la ville libyenne de Zuwara, près de la frontière tunisienne, sur un canot pneumatique, le 22 juin, a déclaré la porte-parole de l'OIM, Safa Msehli. « **Après neuf jours en mer, ils ont été récupérés par les garde-côtes libyens. Ils ont été ramenés à terre samedi** », a-t-elle précisé.

« **Selon les survivants, 22 migrants, tous originaires du Mali, sont morts pendant le voyage. Les causes de décès signalées sont la noyade et la déshydratation. Parmi les morts figurent trois enfants** », a confirmé la porte-parole. « **Le nombre total de survivants est de 61, dont la majorité vient du Mali** », a-t-elle signalé.

La porte-parole a ajouté que certains migrants étaient en très mauvais état de santé et ont donc été emmenés dans des hôpitaux par l'OIM.

« **Les migrants restants ont été emmenés au centre de détention d'Al-Maya** », a-t-elle déclaré.

COMMUNIQUÉ

DU MINISTRE DES MALIENS DE L'EXTÉRIEUR

Le ministre des Maliens établis à l'extérieur et de l'Intégration africaine a l'immense douleur d'informer le public du décès de vingt-deux de nos compatriotes dont trois enfants aux larges des côtes libyennes.

Ces vingt-deux personnes, faisant partie d'un groupe de quatre-vingt-trois (83) migrants qui étaient en détresse aux larges des côtes libyennes depuis le 02 juillet 2022.

Le ministre informe que soixante-une (61) personnes ont été secourues parmi lesquelles des Maliens.

Des dispositions sont prises pour l'identification de nos compatriotes survivants et tout sera fait pour protéger leurs droits et procéder à leur rapatriement.

Le ministre présente ses condoléances au nom du Gouvernement aux familles explorées et au Peuple malien pour cette tragédie.

Le ministre remercie l'OIM pour ses efforts qui ont permis d'identifier et de venir en aide aux rescapés et lance un appel à l'ensemble de notre peuple pour que nous luttons tous contre la migration irrégulière.

Bamako, le 05 juillet 2022
Le ministre Alhamadou Ag Ilyène

■ Maffenin Diarra

Profits et pertes : Quand la stabilité du monde est liée aux intérêts variant des spéculateurs du chaos

Plonger le plus grand nombre de personnes dans la misère pour augmenter les gains d'une poignée de rapaces qui créent la flambée des prix pour toujours se faire plus de dollars au détriment de milliards d'autres êtres humains. Telle est la réalité mise en évidence dans « Profits et pertes ; les spéculateurs de la crise et du chaos ». Un documentaire réalisé par Rupert Russell en 2020 et diffusé par la chaîne ARTE en mars dernier. Il dépeint si bien la vie infernale imposée aux populations du monde à cause de la guerre Russie-Ukraine.



Pain, eau, carburant... ! Pour une part croissante de la population mondiale, notamment en Amérique latine, en Asie ou en Afrique, des hausses de prix vertigineuses rendent de plus en plus inabordable ces biens de première nécessité. Une situation rendue dramatique avec les conséquences socio-économiques liées à la guerre de la Russie en Ukraine. Avec les guerres et le changement climatique, l'impossibilité d'accéder au minimum vital constitue désormais l'une des premières causes de migration sur la planète et le facteur aggravant de conflits armés. Ces brutales augmentations du coût de la vie trouvent souvent leur origine dans de nouvelles formes de spéculation sur les matières premières, qui créent à l'échelle mondiale des mouvements de prix totalement déconnectés des marchés locaux, un «effet papillon» dévastateur. Ce que démontre brillamment «Profits et pertes ; les spéculateurs de la crise et du chaos». Un documentaire réalisé par Rupert Russell en 2020 et diffusé par ARTE en mars dernier. La stabilité de notre planète est à la merci d'une dramatique spéculation se nour-

issant des progrès scientifiques et techniques dans différents domaines d'activité.

A l'image de cet entrepreneur qui a monté son entreprise sur l'observation climatique des récoltes agricoles par satellite avant de la vendre aux «Funds» (fonds commun de placement) ses informations sans réellement savoir qu'ils vont s'en servir pour optimiser leurs spéculations ! Du Venezuela à l'Irak, le réalisateur a enquêté sur les ravages causés par les spéculations sur les matières premières dans un marché mondialisé. Et cela avec les éclairages d'économistes de premier plan comme Jeffrey Sachs ou le Prix Nobel Joseph Stiglitz qui permettent de mieux appréhender les mécanismes et les conséquences de montages financiers dictés par la seule loi du profit.

Son œuvre permet de se rendre à l'évidence que, dans le seul but de s'enrichir, de «nombreux narcissiques autocentrés, avides et individualistes» ont la main mise depuis des décennies sur toutes les ressources de notre planète comme sur des propriétés privées... Ils tirent profit de tout sans vergogne ! A com-

mencer par les catastrophes naturelles et les conflits savamment orchestrés à travers le monde, notamment en Afrique.

Le pétrole étant le centre névralgique de l'économie mondiale, c'est une véritable mafia qui est en train de spéculer sur l'or noir en créant les conditions de la hausse incontrôlée du prix du baril. L'Iran, l'Irak, le Koweït et récemment la Libye et le Venezuela ont payé le prix fort ces dernières décennies de cette spéculation. Celle-ci se nourrit du constat que quand le prix du baril est à la hausse, il entraîne dans son sillage tous les produits de première nécessité.

Et en cas de conflit ou des catastrophes, entraînant un déplacement massif des populations, les besoins augmentent alors que l'offre stagne puisque privée de la part de production de toutes ces populations déplacées. Et les fonds se dépêchent pour acheter les quantités disponibles afin de créer une rupture sur le marché mondial en renforçant ainsi leur capacité de spéculation.

Les ressources de notre terre ne sont pas inépuisables et elles sont malheureusement exploitées abusivement par des personnes qui ne pensent qu'à leurs propres profits. Avec des visions à si court terme, elles se fichent des impacts sur les populations et l'environnement à plus ou moins long terme. Ainsi, les fréquentes flambées du prix du pétrole et du gaz ne sont que les conséquences de la «cartellisation» des acteurs de ces secteurs avec des «effets papillon» dévastateurs sur tous les autres secteurs.

«L'appât du gain est humain, mais, ni l'égalité ni la solidarité n'existent en réalité dans les domaines où règne la spéculation. A moins qu'il y ait un quelconque profit à venir.... Cela va se constater de plus en plus», a alerté un économiste intervenant dans le documentaire. Et d'avertir que Wall Street et les banques centrales ne font rien pour que cela change. Pis, elles alimentent cette problématique et ne font toujours rien pour modifier ces modes de fonctionnement délétères pour tous au final. Cette spéculation des fonds communs de placement est principalement à l'origine de la déshumanisation de notre société et elle ne génère que l'insécurité et l'angoisse pour la majeure partie des humains.

Moussa Bolly
Source : Le Matin

Levée des sanctions illégales, illégitimes et criminelles : La CEDEAO va-t-elle réparer les préjudices causés au Mali ?

C'est sans état d'âme, dans une volonté manifeste de faire du mal, le pire au Mali, que la CEDEAO a décidé, le 09 janvier 2022, un embargo perfide contre le Mali : gel de se avoirs au sein de la BCEAO, fermeture des frontières avec les Etats membres de l'organisation, suspension de toutes les transactions, à l'exception des produits médicaux et pharmaceutiques. Elle a décidé en plus le retrait de Bamako des ambassadeurs de tous les pays membres, comme pour rompre tout compte afin d'asphyxier le Mali au plus vite. Analysant à chaud ces mesures inhumaines frisant la bestialité des chefs d'Etat de l'organisation frisant la bestialité, Dr. Aly Tounkara avait conclu que « Par ces sanctions, la CEDEAO cherche deux choses : une mise à genoux rapide du gouvernement malien et favoriser une grogne sociale et, par ricochet, un autre coup d'Etat militaire. » Depuis, bien que l'illégalité et l'illégitimité des sanctions ont été unanimement reconnues et admises par tous, l'organisation sous régionale, manipulée à l'évidence par Emmanuel Macron, le président français, s'est entêtée à continuer ses crimes contre le Mali et les Maliens durant sept longs mois. La levée des injustes et perfides le dimanche, 03 juillet, loin de relever de la générosité et de la magnanimité, a été imposée par les effets pervers subis par les autres pays qui recevant de plus en plus les affres de l'embargo infligé au Mali comme un boomerang sur leurs faces économique et sociale. Toute injustice méritant réparation, il est attendu de la CEDEAO qu'elle répare pleinement les préjudices causés au Mali. Mais un organisme prompt à infliger le supplice est-il capable ?



Bizarrement, le président Mohamed Bazoum du Niger, dont l'hostilité inextinguible à la Transition malienne se passe de commentaires, a été le premier à reconnaître publiquement l'illégalité des sanctions contre le Mali, et cela alors qu'il s'exprimait dès le 11 janvier 2022 devant Emmanuel Macron qui a salué les perfides mesures comme « inédites », ce qui est suffisamment révélateur. M. Bazoum dit, en effet : « Il y a le Protocole de la bonne gou-

vernance et la démocratie auquel le Mali a souscrit en même temps que nous dans le cadre de la Cedeao. Il prévoit que lorsqu'il y a un coup d'Etat, il y a un certain nombre de mesures qui constituent l'exclusion de ce pays des instances de la Cedeao. C'est cela que nous avons demandé au sommet à Accra. Nous n'avons pas été d'accord avec ceux qui pensaient que ce n'est pas bien de prendre des sanctions. Nous avons dit que nous sommes partisans de l'Etat de droit. L'Etat de droit pré-

voit quelque chose de très précis. S'il s'agit d'appliquer les mesures de fermeture des frontières, cela n'existe pas dans le Traité de la Cedeao. Voilà pourquoi, nous, Niger, n'avons pas préconisé cela. Mais nous avons été intraitables quant à la mise en œuvre des dispositions prévues par la Cedeao ». Voilà qui est clair et qui vient de l'une des voix les plus autorisées de l'organisation, celle d'un des chefs d'Etat : la fermeture des frontières, l'embargo, ce n'est pas dans l'arsenal de la CEDEAO. Et pourtant,

l'Union Africaine ne se gênera pas d'homologuer la décision. De même l'O.N.U. qui interdit pourtant l'embargo contre les pays sans littoral, ce qui est le cas du Mali, pays continental indéniablement, le plus central en Afrique de l'ouest, du reste coincé entre sept autres pays. Le 12 janvier, trois jours après la décision inhumaine prise à Accra, Le National publiait dans son édition n° 450 une tribune de notre compatriote Fousseyni Ly, haut fonctionnaire et ancien conseiller à la présidence de la République, dans laquelle le citoyen patriote relevait que les sanctions de la CEDEAO sont aux antipodes des textes de l'organisation et que, d'ailleurs, le syndicat des chefs d'Etat, pompeusement appelés dirigeants au service de leurs peuples et donc "Autorités", a montré son vrai visage en adoptant des sanctions injustes contre le Mali et son peuple. Des sanctions synonymes d'agressions contre un pays déjà en situation d'agression depuis une décennie par des terroristes soutenus, on le sait, par des puissances étrangères bien identifiées qui ont des agendas inavouables, au point de perdre le contrôle des deux tiers de son territoire national. Agressions sur agressions : économiques, sociales, politiques, monétaires, tueries en masse, une déclaration de guerre pour une guerre permanente jusqu'à faire plier les autorités de la Transition malienne ! Fousseyni Ly de relever que l'UEMOA s'est invitée à tort, pour les besoins d'une cause téléguidée de l'extérieur, dans le débat le 09 janvier en organisant un sommet parallèle dans la capitale d'un pays non membre, pour violer, sans honte, allègrement ses propres textes. M. Ly avait alors examiné pour notre journal : « Les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont appliqué des sanctions lourdes au Mali pour des raisons de chronogramme électoral de la transition, sanctions qualifiées d'injustes et illégales par les Autorités maliennes. Qu'en est-il réellement ? Examinons ensemble l'article 77 du Traité de la CEDEAO qui traite de la question :

TRAITE RÉVISÉ DE LA CEDEAO

CHAPITRE XVI SANCTIONS

ARTICLE 77

SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE NON RESPECT DES OBLIGATIONS

1. Sans préjudice des dispositions du présent Traité et des protocoles y afférents, lorsqu'un Etat membre n'honore pas ses obligations vis-à-vis de la Communauté, la Conférence peut adopter des sanctions à l'encontre de cet Etat

membre.

2. Ces sanctions peuvent comprendre :

(i) la suspension de l'octroi de tout nouveau prêt ou de toute nouvelle assistance par la Communauté ; (ii) la suspension de décaissement pour tous les prêts, pour tous les projets ou les programmes d'assistance communautaires en cours ; (iii) le rejet de la présentation de candidature aux postes statutaires et professionnels ; (iv) la suspension du droit de vote et (v) la suspension de la participation aux activités de la Communauté.

3. Nonobstant les dispositions du paragraphe 1 du présent Article, la Conférence peut suspendre l'application desdites dispositions, sur la base d'un rapport motivé et circonstancié établi par un organe indépendant et présenté par le Secrétaire Exécutif qui spécifie que le non-respect des obligations est dû à des circonstances indépendantes de la volonté de cet Etat.

4. La Conférence détermine les modalités d'application des dispositions du présent article...En somme, les textes réglementaires de la CEDEAO précisent cinq types de sanctions qui ne présentent aucun caractère dangereux, ni inhumain pour les populations du pays membre sanctionné.

Où est-il question de fermeture des frontières terrestres et maritimes ?

Où est-il question de rappel des ambassadeurs ?

Où est-il question d'embargo maritime ?

Où est-il question de gel des ressources financières auprès de la BCEAO (que la moitié des pays membres de la CEDEAO ne connaissent même pas !) et des banques primaires ? NULLE PART !!!

Force est de constater, jusqu'à preuve du contraire, que les chefs d'Etat réunis à Accra (le 09 janvier 2022) n'ont pas respecté les textes du traité qui régit la CEDEAO, et se sont octroyés illégalement des droits de sanctions imaginaires pour s'acharner contre le Peuple malien. En conséquence, la série de sanctions annoncée par la CEDEAO apparaît injustifiée, nulle et de nul effet. Dès lors, je fais appel à nos juristes maliens et africains pour identifier les voies de recours propres à casser cette décision abusive des chefs d'Etat de la CEDEAO.»

Quant au Togolais, Yves Ekué Amaïzo, économiste spécialisé en stratégie et directeur d'Afro Centry City, un groupe de réflexions et d'actions, interrogé deux semaines après, tou-

jours en janvier, par BBC, il confirmait sans ambages l'illégalité des sanctions quant à l'incapacité faite au Mali d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires : « Il n'est prévu nulle part de faire une obstruction, notamment dans les cas d'urgence comme ça. C'est pour ça que le Mali dit d'ailleurs que c'est illégal. A partir de ce moment, c'est vrai, il y a les conséquences. Le Mali ne pourra pas honorer tel ou tel engagement. Mais attention ! L'argent appartient bien au Mali. » Et, un tantinet prémonitoire, au contraire de farfelus économistes maliens abreuvés par la France et ses suppôts maliens, M. Amaïzo indique ce que sera demain pour le Mali : « Si les fonds qui lui appartiennent sont bloqués, le Mali a deux possibilités...Vous expliquez à un autre partenaire différent de la France que vous avez l'argent en dépôt, qui vous appartient à court terme, qui est bloqué. Si le partenaire étranger...fait confiance, il vous fait un prêt tout simplement. De ce point de vue, il faut dire les choses clairement, le Mali peut être surpris, mais ça m'étonnerait...le Mali va subir tels ou tels effets, c'est vrai, mais on subit les effets si on ne fait rien. Le Mali ne va pas dormir. Le Mali va chercher à trouver d'autres partenaires. Je vous invite à penser à la Russie, la Chine, la Turquie et la plupart des pays arabes puisque le Mali est un pays musulman. Le Mali est un frère des autres pays musulmans et, dans ce cas-là, on ne prend pas l'intérêt. Ce qui veut dire qu'on va mettre l'argent à sa disposition à un taux zéro, un taux modique. C'est pour vous dire que le Mali va trouver d'autres alternatives. »

La France ne vaut pas mieux, les autres pays ne valent pas mieux

Pour Yves Ekué Amaïzo, « Le Mali, c'est un Etat, c'est l'Etat qui est en cause. Vous connaissez la dette des Etats-Unis. La France est à 115% de dette et personne ne met en cause la crédibilité de la France puisque la France est prête à payer. Dès que les conditions vont mieux, elle se débrouille pour payer. Si c'est la crédibilité, je pense qu'elle n'aura aucun effet parce que c'est un Etat qui s'engage. Donc, l'Etat malien va trouver un moyen pour honorer les engagements les plus urgents à court terme, voire à moyen et long terme, et même trouver une alternative. Ça peut aller très loin, ça peut être le début de la sortie du

Franc CFA. Je vous rappelle que la Mauritanie est sortie du Franc CFA... Moi, je ne parle pas d'opportunités, je parle même d'effets de levier. Le résultat que ceux qui ont fait ça veulent obtenir va être le contraire. On n'est pas dans la situation ivoirienne avec monsieur Gbagbo qui n'avait pas anticipé, qui n'avait pas signé d'accord ni avec la Russie, ni avec l'Afrique du Sud qui lui donnait une aide militaire à l'époque. Nous sommes dans une mauvaise situation où le Mali a anticipé. Il a des accords militaires avec la Russie et d'autres pays. Comment voulez-vous savoir si quelqu'un rentre sur votre territoire si vous n'avez pas de satellite adapté ? Ce n'est pas le Mali qui a le satellite, c'est bien quelqu'un d'autre qui l'aide. Cela ne se fait pas gratuitement. Ça veut dire que le Mali a engagé sa crédibilité pour cela. Bien sûr que ça peut se monnayer sur un tel ou tel aspect que le Mali devra payer. Ecoutez, la France ne vaut pas mieux, les autres pays ne valent pas mieux. On est dans la politique, c'est donc donnant donnant. »

Développer l'animosité

Citons Luc Abaki, l'autre économiste togolais, suite à la décision favorable à la levée des sanctions rendue par la Cour de justice de l'UEMOA : « Il me semble que certains leaders d'opinion sont tombés un peu dans la confusion après l'annonce par le sommet de la CEDEAO d'Accra que les sanctions contre le Mali seront maintenues. En vérité, la cour de justice de l'UEMOA n'a été saisie que sur les sanctions économiques et financières prises par la conférence des chefs d'État de l'UEMOA tenue quelques heures avant celui de la CEDEAO, le 09 janvier dernier. Voilà pourquoi cette cour s'est déclarée compétente pour connaître du dossier puisqu'elle est mise en place pour réguler la législation devant permettre la gestion des questions économiques et financières des pays membres de l'UEMOA. Ainsi, dès l'instant où elle a ordonné le sursis à exécution des sanctions économiques et financières, en l'occurrence la confiscation des actifs du Mali par la BECEAO, cet ordre sera impérativement suivi, juste après la notification de la décision à cette dernière. Donc, pour l'instant, l'on n'est pas encore fondé à affirmer que cette décision ne sera pas exécutée. Mais il est certes vrai que certains dirigeants de cet espace ont dé-

veloppé une telle animosité contre les dirigeants maliens et, partant, contre les Maliens eux-mêmes, que rien ne les empêcherait de donner des consignes contraires au gouverneur de la BECEAO. Mais que peut valoir une simple déclaration ou une consigne, même d'un sommet de la CEDEAO, face à une décision de justice ordonnant la suspension d'une mesure illégale ? Dans tous les cas, dès l'instant où l'objet de la discorde entre le Mali et la CEDEAO reste l'application des principes démocratiques, il serait suicidaire pour la CEDEAO elle-même d'oser passer outre cette décision pour maintenir, sur la base du néant, les sanctions financières contre ce pays. On peut tout de même se dire que parmi nos dirigeants, certains ont encore la lucidité requise pour empêcher un tel dérapage. »

Dans son édition du 24 janvier 2022, le journal sénégalais La Tribune publia une interview de Papa Demba Thiam, économiste international, expert en développement industriel intégré et spécialiste de l'intégration économique, qui avertissait : « Il faudrait éviter que le blocus sur le Mali porte un coup fatal à l'intégration économique en Afrique de l'Ouest ». Sous la forme du conseil, M. Thiam disait que « La question pour les autorités maliennes est donc celle de savoir comment établir des chaînes d'approvisionnement qui évitent les frontières du Sénégal et de la Côte d'Ivoire. Ce n'est pas là une affaire de longue période mais des solutions de ce problème à court terme pourraient générer des solutions de type-longue période, c'est à dire avec des changements de structures qui pourraient redessiner la carte des chaînes d'approvisionnement en Afrique de l'Ouest... Mais il faut bien se rendre compte qu'il n'y aura pas d'alternatives au développement économique et social participatif et intégré, si on veut assurer la cohésion sociale et la stabilité en Afrique de l'Ouest. Aucune force armée ne pourra à terme contenir le désespoir des populations. Au contraire, les troubles que cela pourrait susciter peuvent créer des vocations de redresseurs de torts. Il faut bien rappeler une constante dans l'histoire : les révoltes populaires sont en général récupérées par les forces les plus structurées. Et dans le cas de l'Afrique, les forces les plus structurées se trouvent dans les armées. C'est la raison pour laquelle la seule manière d'éviter d'en arriver à la répétition des coups de force militaire en Afrique d'une manière géné-

rale, c'est de se résoudre définitivement à considérer toutes les voies possibles pour un développement économique et social harmonieux et solidaire. Ceci doit être compris aussi bien des politiciens, de leurs partenaires extérieurs que des institutions multilatérales. Chat échaudé craint l'eau froide »

Peut-on confier sa souveraineté à une organisation qui asphyxie ?

Ce n'est pas tout. Il envisage l'avenir de la CEDEAO et autres sous la forme d'une question : « ...Comment un Etat pourrait continuer de confier sa souveraineté en matière monétaire à une institution régionale communautaire et prendre le risque de se faire confisquer ses avoirs, rompre ses modes d'intermédiation financière, asphyxier ses circuits économiques, ruiner ses opérateurs économiques et plonger des populations dans la misère? » A l'évidence, le Mali comme tous les autres pays qui partagent des réalités avec lui, sont bien avertis.

Signalons que par son embargo sur le Mali, la CEDEAO, sénile peut-être, a violé sa propre recommandation faite au Mali. En effet, à la suite de la grave crise post-électorale de 2018, au mois d'octobre de la même année, la délégation ministérielle de médiation de la CEDEAO, conduite par le ministre des Affaires étrangères du Nigéria, avait conclu dans son rapport que ".....Avant d'entreprendre toutes élections, le gouvernement malien doit faire les réformes politiques et institutionnelles nécessaires ". Le Gouvernement IBK a refusé d'entreprendre lesdites réformes et la conséquence de cet entêtement est l'éclatement de la crise post-électorale de 2020, qui a fini par emporter son régime. Il est incroyable que la CEDEAO et des politiciens aient cru trouver du mal aux Assises Nationales de la Refondation pour s'y opposer énergiquement. Tout compte fait, les avis pertinents ont été récusés par l'organisation sous régionale dès janvier. Si elle en avait tenu compte, le mal aurait pu être circonscrit à temps. Malheureusement, il a duré sept mois. Le Mali est légitimement fondé à demander réparation.

Sy Eric
Didi Demba Tandjigora
Source : Le National

L'INPS demeure au service des populations maliennes pour leur offrir l'espoir d'un avenir radieux



L'INPS au service des assurés sociaux



**INSTITUT NATIONAL
DE PREVOYANCE SOCIALE**



www.inps.ml



Email : inps@inps.ml



[INPS.Mali](https://www.facebook.com/INPS.Mali)



[@INPS_Mali](https://twitter.com/INPS_Mali)

Rectification de la trajectoire de la transition : Qui veut semer la discorde entre les autorités ?



Depuis l'adoption de la nouvelle loi électorale malienne, en juin dernier, les commentaires vont bon train. Il faut dire que le contexte, mais surtout les enjeux, obligent les observateurs à beaucoup d'attention

Cette loi, on le sait désormais, offre théoriquement la possibilité au président de la Transition, le colonel Assimi Goïta, de candidater à la prochaine présidentielle. Cette nouvelle donne, selon certains, obscurcit les plans du Premier ministre Choguel Maïga. Tout se passe, en effet, comme si celui-ci – comptant sur le retrait des militaires – espérait être le « candidat naturel » de la transition au terme de celle-ci. C'est-à-dire, passer de Premier ministre à président de la République. C'est, du moins, le scénario prêté à Choguel Maïga par une certaine presse qui, de ce qui précède, n'hésite pas à prédire sinon à souhaiter une « guerre » entre le Premier ministre et le président de la Transition malienne.

Pourtant, en février 2022, notre confrère Alain Foka interrogeait explicitement Choguel Maïga en ces termes : « **Vous ne serez pas candidat [à la prochaine présidentielle] par hasard ?** » Réponse de l'intéressé : « **Moi, je ne rentre pas dans ce débat. Nous voulons sortir notre pays de sa situation. Le Mali est tombé, couché, humilié. Nous voulons**

le soigner, le faire asseoir, le faire marcher ».

On s'interroge alors : sur quelle base prête-t-on des ambitions présidentielles, à tout prix, à Choguel Maïga ? Encore que, homme politique et citoyen Malien, il en a le droit ! Mais on sait que par son choix d'être Premier ministre de Transition, la Charte lui interdit cette option. On l'aura compris, certains individus – pour des raisons qui leur sont personnelles – sont simplement décidés à semer la discorde entre les acteurs principaux de la transition malienne. La tactique du diviser pour mieux régner est aussi vieille que le monde. L'observateur politique attentif à la politique malienne – de longue date – ne peut tomber dans ce genre de manipulation.

Choguel Maïga – son parcours le prouve – est un homme dont le réalisme politique est connu de tous les Maliens. Lui, mieux que quiconque, sait que le Mali est politiquement composite ; qu'Assimi Goïta et d'autres acteurs (qui ne sont pas forcément membre de la transition) ne sont pas négligeables. Beaucoup de Maliens se reconnaissent en eux.

Que Choguel ait une ambition, au détriment des acteurs de la transition ; qu'il se croit le seul et unique potentiel candidat semble une propagande qui ne trompe pas grand monde. D'ores et déjà, l'actuel premier ministre rassure

les Maliens, en réaffirmant travailler avec le président de la transition « **dans une grande complicité positive dans l'intérêt du peuple** ».

Récemment encore, il déclarait : Depuis « **quarante-ans et plus, que je suis dans l'action politique active j'ai rêvé de croiser sur mon chemin un ou des patriotes avec le(s)quel(s) nous pouvons faire de grandes choses pour notre pays...Je crois que j'ai trouvé cet homme le 7 juin 2021 lorsqu'il m'a remis le décret de nomination de premier ministre** » Autrement dit, ceux qui œuvrent à la division, qui souhaitent l'éclatement des forces politiques engagées dans le Mali Kura peuvent attendre.

Du reste, ne disait-il pas, en 2002, « **Je ne crois pas à l'ancrage de la démocratie en Afrique, dans les prochaines années pour longtemps, à partir des votes mécaniques. J'ai 51%, tu as 49%, je t'exclus du débat parce que j'applique les recettes qu'on fait aux Etats-Unis ou France...Il faut rechercher systématiquement le consensus aussi longtemps qu'il faut pour prendre les grandes orientations pour qu'on ne les change pas à l'issue des changements de régime** »

■ Malik WOGO

Chronogramme 2022 – 2024 : Un risque d'essoufflement des populations ?



La MODELE estime que le chronogramme 2022-2024 risque d'essouffler les populations maliennes avec six (6) grands rendez-vous électoraux en deux (2) ans. La Mission d'Observation des Élections au Mali (MODELE-Mali) dans son rapport publié ce 4 juillet 2022 invite les autorités de la transition à rendre fonctionnelle l'AIGE avant la prochaine réunion du Cadre de Concertation national (CCN), pour éviter que le MATD ne se substitue à l'AIGE. Aussi, elle estime que le chronogramme 2022-2024 risque d'essouffler les populations maliennes avec six (6) grands rendez-vous électoraux en deux (2) ans. La MODELE-Mali produit périodiquement un rapport hebdomadaire sur l'actualité politique du pays. Celui publié ce 4 juillet 2022 couvre la semaine du 27 juin au 3 juillet 2022. Dans ce document, l'organisation de la société civile formule des recommandations aux autorités visant à les guider et à les inspirer dans la prise de décisions.

Publication du Chronogramme

Sur le plan politique, le rapport souligne que le mardi 5 juillet 2022, le gouvernement a rendu public le chronogramme du cycle électoral 2022-2024 qui se présente comme suit : la révision annuelle des listes électorales (RALE) est prévue du 1er octobre au 31 décembre 2022. Pour le référendum constitutionnel, le déroulement du scrutin est prévu pour le 19 mars 2023.

Les Élections couplées des collectivités territoriales (Conseillers communaux, conseillers de cercles, conseillers régionaux et de District) sont prévues pour le 25 juin 2023. Les élections législatives, quant à elles, se dérouleront du premier tour le 29 octobre 2023, et le deuxième tour le 19 novembre 2023. Ces scrutins seront suivis de la révision annuelle des listes électorales (RALE) allant du 1er octobre-31 décembre 2023. En 2024, il est attendu l'élection du Président de la République dont le 1er tour aura lieu le 4 février 2024 et le second tour le 18 février 2024. Le rapport indique qu'à la suite de la publication de ce chronogramme, certains mouvements et partis politiques comme le MOREMA et YELEMA-Le Changement ont apprécié cette initiative du gouvernement. Ils ont cependant souhaité le même processus inclusif dans le suivi du projet de chronogramme. Par contre, il précise que d'autres acteurs politiques comme l'ADEMA PASJ et l'Alliance pour la République (APR) trouvent le chronogramme trop ambitieux.

Dans le cadre du dialogue entre le Gouvernement et la classe politique, la MODELE-Mali souligne que suivant l'article 4 de la loi électorale 2022, c'est l'AIGE qui est désormais chargée : « de la mise en place des cadres de concertation permanents avec l'Administration, les partis politiques et la société civile ». Par conséquent, la MODELE-Mali invite les autorités de la transition à rendre fonctionnelle

l'AIGE avant la prochaine réunion du Cadre de Concertation national (CCN), pour éviter que le MATD ne se substitue à l'AIGE.

Concernant les élections couplées des Collectivités territoriales, la nouvelle réorganisation territoriale prévoit de créer 802 Communes, 466 Arrondissements (dont 6 au compte du district de Bamako), 156 Cercles, 19 Régions et 1 District de Bamako. Toutes ces entités doivent prendre part aux élections.

Des préoccupations

La période de ces scrutins, coïncidant avec la saison des pluies en juin, a été jugée inadéquate par les fora passés comme le Dialogue national inclusif (DNI) de 2019 et les Assises nationales de la Refondation (ANR) de 2021. En plus, le couplage de ces trois (3) scrutins différents, le même jour, est une première au Mali. Il constitue un défi organisationnel et logistique de la part de l'AIGE. La MODELE-Mali estime que le chronogramme 2022-2024 risque d'essouffler les populations maliennes avec six (6) grands rendez-vous électoraux en deux (2) ans.

Concernant, le genre et l'inclusion, la MODELE-Mali constate une faible représentativité des femmes dans les différentes nominations. Ce qui représente un manquement aux dispositions de la loi N°2015-052/ du 18 décembre 2015, instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives qui fixe un quota de 30% de l'un ou l'autre sexe. Il ressort de ce rapport que sur 33 membres nommés par le décret n°2022-0393/PT-RM du 29 juin 2022, du CINSERE ANR, seulement 6 sont des femmes ; soit 18%. De même la modèlè Mali indique que sur 25 membres nommés par le décret n°2022-0394/PT-RM du 29 juin 2022 de la commission de rédaction de la nouvelle Constitution, seulement 5 femmes y figurent ; soit 20%.

Au terme de ce rapport, la MODELE-Mali, sous l'impulsion de son Chef de mission, le Dr Ibrahima SANGHO, appelle à la mise en place de l'AIGE, dans les meilleurs délais, en vue du respect des dispositions de la loi électorale 2022 et pour éviter les conflits de compétence avec le ministère de l'Administration territoriale.

■ Maffenin Diarra

Transition politique : Le gouvernement et la société civile s'accordent sur le chronogramme des élections

Privilégiant l'inclusivité par rapport aux réformes envisagées et l'organisation des futures élections, le gouvernement de transition a rencontré les forces vives le 28 juin 2022 au Centre de formation des collectivités territoriales. Face aux organisations de la société civile (OSC) et à la classe politique, il y avait le Colonel Abdoulaye Maïga (Administration territoriale et Décentralisation), M. Ibrahim Ikassa Maïga (Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les institutions) et Mme Fatoumata Sékou Dicko (ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des Réformes politiques et institutionnelles).

Les échanges ont naturellement porté sur le projet de chronogramme du référendum, des élections des conseillers des collectivités territoriales, des députés et du président de la République, ainsi que celui des réformes politiques et institutionnelles. Les principales dates du chronogramme du référendum et des élections générales ont, à cet effet, été dévoilées.

Ainsi, le référendum est prévu pour le mois de mars 2023 ; l'élection des conseillers des col-

lectivités territoriales pour juin 2023. Les premier et deuxième tours des législatives sont respectivement programmés en octobre-novembre 2023. Quant à la présidentielle, elle doit se tenir en février 2024. Les représentants des OSC ont félicité le gouvernement pour la pertinence du projet de chronogramme et formulé quelques observations et recommandations qu'ils souhaiteraient voir prises en compte. Et cette assurance leur a été donnée par le ministre Abdoulaye Maïga et ses col-

lègues.

Le respect de ce chronogramme nécessite l'opérationnalisation dans le meilleur délai de l'Autorité indépendante de gestion des élections (AIGA), la mobilisation de tous les acteurs autour du processus électoral, particulièrement les acteurs politiques... Tout comme il est urgent d'achever la réorganisation territoriale. Et cela d'autant plus que les scrutins prévus doivent être organisés sur la base des circonscriptions issues du nouveau découpage administratif du pays.

La rencontre du 28 juin 2022 a aussi débattu du chronogramme des réformes politiques et institutionnelles. A ce sujet, la nouvelle loi électorale adoptée par le Conseil national de Transition (CNT) a été promulguée par le chef de l'État. De juin 2022 à mai 2023, il est prévu l'élaboration et la validation de l'avant-projet de la nouvelle Constitution par le conseil des ministres. D'ici à novembre 2023, il est envisagé la relecture et l'adoption des textes relatifs à la Constitution et à la loi électorale. Avec l'implication de tous, tous les obstacles peuvent être franchis pour que la transition ne dépasse pas le 26 mars 2024.

Naby

Source : Le Matin



Mission multidimensionnelle intégrée des nations unies au mali : Un mandat renouvelé aux mépris des réserves souveraines du Mali

Le Conseil de sécurité des Nations unies a prolongé d'un an (jusqu'au 30 juin 2023) le mandat de la MINUSMA avec 13 voix pour et 2 abstentions (Chine, Russie). Si le Mali n'était pas opposé à ce renouvellement, les autorités de transition avaient émis des réserves sur certains aspects de ce mandat. Des objections non retenues par la France et ses alliées. En retour, le Mali refuse à la mission la liberté de mouvement sur son territoire sous prétexte d'enquêter sur des violations des droits de l'Homme.

Le Mali n'entend pas exécuter certaines dispositions du nouveau mandat de la Minusma malgré son adoption par le Conseil de sécurité ! Telle est la réaction du gouvernement malien au renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA) sans tenir compte de ses réserves.

«Le gouvernement du Mali réitère son opposition ferme à la liberté de mouvement de la Minusma dans l'exécution de son mandat dans le domaine des droits de l'homme», a clairement notifié au Conseil de sécurité, M. Issa Konfourou, Ambassadeur représentant permanent du Mali auprès des Nations unies à New York (USA). C'est par 13 voix pour et 2 abstentions (Chine et Russie) que le Conseil de sécurité de l'ONU a prorogé jusqu'au 30 juin 2023 le mandat de la mission onusienne dans notre pays. Un mandat renouvelé avec les mêmes effectifs maximums de 13 289 militaires et 1 920 policiers et les deux mêmes priorités stratégiques. A l'origine de la résolution «2640» (2022), la France a beaucoup insisté sur la nécessaire liberté de la mission face aux multiples accusations de violation des droits de l'Homme qu'elle a imputées aux groupes terroristes, aux Forces armées maliennes (FAMA) et aux «Mercenaires du groupe Wagner». Les compétences de la Mission en matière d'enquête sur les allégations d'atteintes aux droits ont divisé les membres du Conseil, notamment la Chine et le Gabon qui ont estimé que le texte ne répondait pas aux besoins les plus pressants de la population en matière de sécurité et comportait trop d'injonctions, portant atteinte à la souveraineté de notre pays. Et le Mali a fermement rejeté les dispositions concernant la libre circulation des membres de la Minusma dans ce domaine.

«Le Mali a toujours coopéré de bonne foi avec



la force onusienne depuis sa mise en place en 2013. Toutefois, pour des impératifs de respect de la souveraineté du Mali, de coordination et de sécurité, les mouvements de la Minusma ne peuvent se faire qu'avec l'accord des autorités compétentes maliennes», a déclaré le diplomate malien devant le Conseil de sécurité. De même, a-t-il poursuivi, «le Mali n'est pas en mesure de garantir la liberté de mouvement pour des enquêtes de la Minusma sans l'accord préalable du gouvernement. Par conséquent, le Mali n'entend pas exécuter ces dispositions, malgré leur adoption par le Conseil de sécurité».

La France utilise tous les subterfuges pour rester active au Mali

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale avait été également très clair lors de sa rencontre avec l'ensemble du corps diplomatique accrédité dans notre pays. En effet, M. Abdoulaye Diop leur a indiqué que le Mali reste favorable au maintien de cette mission. Toutefois, il a souligné l'impérieuse nécessité de prendre en compte les réserves émises par le Mali, notamment son opposition à l'appui aérien par la France pour

la sécurisation de la Minusma et la tendance visant à politiser la question des droits de l'Homme au Mali.

Si le Conseil de sécurité, sous la pression de la France, a cru bon de passer outre, cela n'engage pas notre pays en tant qu'Etat souverain. Et cela d'autant plus que la Mission ne parvient toujours pas à exécuter à souhait les axes essentiels de son mandat.

La résolution autorise la Mission à utiliser tous les moyens nécessaires» pour accomplir son mandat. Quant au représentant du Mali, il a clairement estimé que la mission de la Minusma est d'apporter son «appui à la restauration de la sécurité et de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble de notre territoire, condition sine qua non pour une meilleure protection des personnes et de leurs biens». Après l'abrogation du traité militaire et des accords de défense la liant à notre pays, la France utilise tous subterfuges pour y rester avec des desseins qui n'ont rien à avoir avec la lutte contre le terrorisme au Sahel. Elle veut donc utiliser la Minusma comme couverture !

Naby
Source : Le Matin

Hommage du PARENA au professeur Drissa DIAKITE : Éloge funèbre du Professeur Drissa Diakité

Par Maître Amidou Diabaté

C'est donc en ce jour de vendredi 1er juillet 2022 qu'Allah le Tout-Puissant a décidé de te rappeler à lui, mettant ainsi fin à notre compagnonnage d'un demi-siècle au seul service du Mali.

Après l'école fondamentale et le lycée de Badalabougou, tu bénéficias d'une bourse d'études qui devait te conduire en France, précisément à Caen (Normandie) et à Paris où tu vas entamer des études d'histoire pour ensuite terminer par des études de la langue Bamanan à l'INALCO (Institut national des langues et civilisations orientales).

À plus d'un étudiant malien tu as su ouvrir les portes de cet Institut où, en tant qu'enseignant chercheur, tu as su éveiller leur curiosité à la découverte de leurs langues maternelles.

Dès les premières années d'université, Drissa fit irruption dans l'activité militante estudiantine en adhérant à l'AESMF (Association des étudiants maliens en France) ensuite au CDLDM (Comité de défense des libertés démocratiques au Mali).

Outre la défense des intérêts des étudiants, Drissa s'engagea dans la formation des travailleurs migrants, ce qui l'amena tous les soirs dans un foyer d'immigrés pour donner des cours d'alphabétisation en français à ses frères maliens.

L'étudiant devait parfaire sa propre formation à travers cette alphabétisation au sens où Paulo FREIRE l'entendait, c'est-à-dire l'alphabétisation en tant qu'acte de conscientisation politique.

Ce processus de formation à la fois culturelle et politique se faisait dans le cadre du CLET (Comité de liaison Étudiants-Travailleurs). Les étudiants maliens apprendront à s'investir dans les luttes syndicales ouvrières organisées par les immigrés dans les foyers et entreprises.

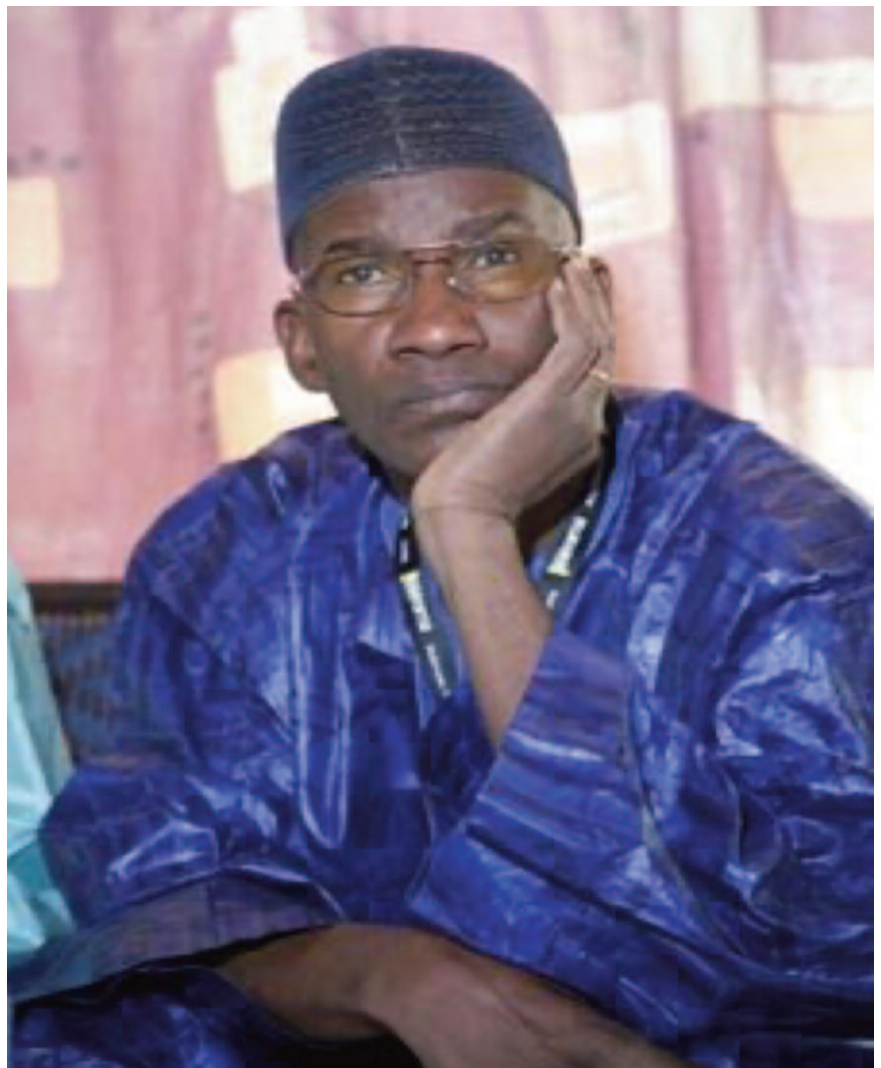
Pendant cette période, Drissa joua un grand

rôle dans la promotion de l'activité culturelle et artistique en tant que facteur de mobilisation de nos compatriotes dans la lutte démocratique.

C'est au cours de cette période que l'activité politique se développa dans l'immigration, en particulier pour la défense des prisonniers politiques, notamment ceux de l'USRDA ainsi que les étudiants et syndicalistes qui étaient régulièrement victimes de la répression.

Drissa fut élu secrétaire de l'AESMF (Association des étudiants maliens en France) dans les années 1980. Il donna une impulsion nouvelle aux activités du syndicat étudiant. C'est précisément à partir de cette époque que l'activité politique clandestine connut un nouvel essor au Mali et dans l'immigration. En effet, outre « le Bulletin du peuple » proche du PMT (Parti malien du travail) à partir de Dakar, plusieurs organes de presse politique naquirent au nom des groupes politiques et dont ils étaient les représentants. Parmi ces organes, on peut citer le « FASO » pour le PMRD (Parti malien pour la révolution et la démocratie) et « sur la Voie du Bolchevisme » (SVB) qui deviendra plus tard « Sanfin » la nuée sous la direction de feu Mohamed Tabouré.

Drissa militait avec ses camarades dans la mouvance de « SVB » - « Sanfin ». Pour le groupe politique auquel appartenait Drissa, cette période fut débordante d'activités aussi bien sur le plan idéologique et politique que



sur le plan organisationnel. Le groupe « SVB »- « Sanfin » participa activement à la préparation théorique, avec d'autres organisations politiques, de la révolution démocratique de Mars 1991.

Plusieurs camarades appartenant à cette mouvance regagnèrent le Mali et renforcèrent l'organisation à l'intérieur du pays. Parmi eux: le professeur Drissa DIAKITE qui avait fini ses études d'histoire et avait brillamment soutenu sa thèse de doctorat à l'Université de Paris1. D'autres camarades l'avaient précédé notamment le professeur Yoro Diakitè, l'éminent cinéaste Cheick Oumar Sissoko ou le professeur Many Camara qui ont joué un rôle de premier plan dans l'action clandestine. D'autres l'ont suivi comme feu Docteur Moussa Sow, l'économiste Konimba Sidibé, le Docteur Bréhima Bérédogo. A ces brillants intellectuels engagés dont la présence va « booster » la lutte poli-

tique et démocratique à l'intérieur, il faut ajouter un étudiant en médecine Oumar Mariko et un magistrat en la personne de votre serviteur, Maître Amidou Diabaté.

L'action de ces intellectuels et intrépides combattants va donner un nouvel élan à la lutte démocratique et de nouvelles perspectives à la lutte politique.

Drissa DIAKITE et ses camarades qui constituaient l'aile intérieure du mouvement vont porter sur les fonts baptismaux un nouveau groupe politique clandestin : « L'Union de lutte Tiémoko Garan Kuyaté » (ULTGK) dont l'organe de presse était « Gunkafalen », la Renaissance.

C'est le lieu de dire qu'une partie des camarades de l'aile extérieure de « Sanfin » dirigée par Tiebilé Dramé avait joué un rôle précurseur dans la constitution de l'ULTGK.

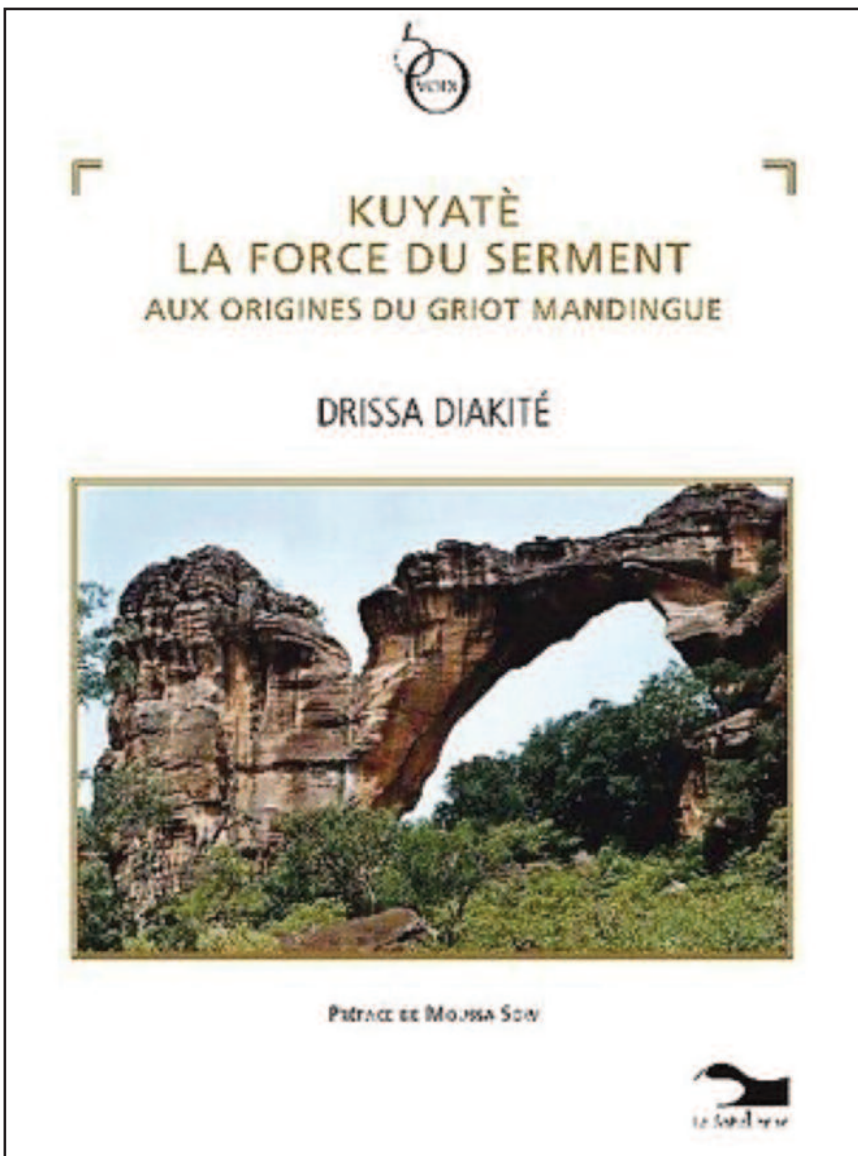
Avec une conception rénovée de la révolution

démocratique et populaire basée sur une stratégie et une tactique unitaires de toutes les forces de progrès, Drissa Diakitè et ses camarades ont joué un rôle important dans la préparation de la révolution du 26 Mars 1991. Exemple de son esprit unitaire, Drissa a été signataire de lettre ouverte initiée par les camarades qui vont plus tard créer l'Adema Association, il s'apprêtait à s'investir dans un comité de soutien à la lettre ouverte. Il prit part à toutes les luttes syndicales des enseignants.

C'est dans ce contexte que lui-même et ses camarades, en alliance avec d'autres militants non affiliés, dont Maître Tall, Maître Demba Diallo, et Issiaka TRAORE de l'UNTM ont décidé de créer le CNID dont le nom et l'hymne sont le fruit de son génie. A l'assemblée constitutive du CNID, Drissa fut élu non pas au Comité Directeur, mais pour diriger le bureau de relève clandestine au cas où le Comité Directeur tomberait sous le coup de la répression. Il était membre de toutes les structures d'organisation du CNID pour les meetings et les marches. Il était un des principaux organisateurs de la gigantesque marche du 30 décembre 1990 « Demokarasi, i sanbè-sanbè » dont il a été porte-parole avec Kadiatou Sow Salama. En janvier 1991, Drissa figurait parmi les concepteurs de la marche de fraternisation avec l'armée pour bien montrer que la lutte des démocrates n'était pas dirigée contre nos frères en uniforme.

Après la chute de la dictature et la victoire de la Révolution, Drissa accepte d'être nommé successivement aux cabinets des ministres Issa N'diaye et Charles Danioko à l'Éducation et à la Culture. Il a par la suite conseillé plusieurs ministres de l'Enseignement supérieur dont Moustapha Dicko qui lui a rendu un vibrant hommage dès l'annonce de son décès. À l'heure de la construction du nouvel Etat, il devait apporter sa pierre. C'est ainsi qu'il revendique toute la production intellectuelle sous ces deux ministères pour la nouvelle construction éducative et culturelle. Le projet de la cité universitaire de Kabala qu'il a porté, participe de cette ambition de l'homme.

Sur le plan pratique, en faisant le tour de son cercle Kita et de son Birgo natal en particulier, grâce à lui plusieurs écoles (1er et second cycles) ont ouvert leurs portes. Plusieurs classes furent construites. N'est-ce pas cela le prototype de l'homme politique nouveau, à la fois



concepteur et bâtisseur ? N'est-ce pas là le sens de ces propos dans l'hymne du Parena qui est aussi son œuvre :

« Wele sera anw ma
Faso Maliba' in ka wele ser'anw ma
Unhun, o ser'anw ma
Wele ser'anw ma
Cikejamakulu ka wele ser'anw ma
Unhun o sera anw ma
Wele sera anwma
Faso musokulu ka wele ser'anw ma
Unhn o sera anw ma
Wele ser' anw ma
Faso den misenkulu ka wele ser' anw ma
Unhun o ser'anw ma

.....
Wele in ko di sa?
Jigiyaw warola
Wele in ko di sa?
Tinyesira ma bange
Wele in ko di sa?
Jamakulu hamina
Wele in ko di sa?
Sorosiraw tinyena

.....
Wele in jabira
Fasoden nyumanw fe
Wele in koson sa
Parena banger
Parena banger! (musow)
Parena banger! (cew)
Parena banger! (musow)
Parena banger! (cew)

.....
Yelesa donkan de ye Parena
Nyetaa senkan de ye Parena
Nyogondeme togo de ye Parena

.....
Dosu be ton min na
Fasojodusu be ton min na
Kanu be ton min na
Fasojokanu be ton min na
Hine be ton min na
Yatimew hine be ton min na
O togo de ye Parena
PARENA! PARENA! PARENA! PARENA!!!!!!! »

Puisse les Drissa fleurir abondamment pour le bonheur de notre peuple !
Je terminerai ce propos par quelques témoignages d'autres militants du PARENA et d'autres partis pour montrer la dimension d'ouverture de l'homme. Drissa rime avec hon-

nêteté, droiture, transparence, sens de l'honneur et de la dignité. Ses enfants peuvent être fiers de lui.

Drissa,
Mon camarade,
Mon ami,
Mon frère,
Tu as pleinement rempli ta part de devoir vis-à-vis du Mali.
Toi qui disais à tes enfants que tu dois tout au Mali en leur conseillant de ne jamais l'oublier et ne jamais mépriser le peuple de ce pays.
Nous qui avons cheminé avec toi, nous témoignons de ton ardent patriotisme, de ton attachement viscéral au Mali auquel tu es resté reconnaissant toute ta vie.
Diakitela peut être fier de toi.
Puisse Allah le Tout-Puissant t'accueillir dans son jardin éternel et guider tes enfants sur le chemin que tu as tracé.
Je vous remercie.

TEMOIGNAGE DE IDRISSE SANGARE dite LAURENT

Encore une fois la grande faucheuse a pris un des nôtres ! Le Professeur Drissa Diakité s'en est allé paisiblement pour toujours ! Membre fondateur et Éminence grise du CNID, puis du Parena, Badri comme on le surnommait affectueusement était un grand patriote et un grand militant de la cause du Mali pour lequel il s'est battu jusqu'à son dernier souffle. J'ai eu le privilège de tourner avec lui dans son Birgo natal avec Me Diabaté et feu Sayon Sissoko. De Sirakoro à Senko en passant par Dalala, Mourgoula, Bilifara, Diabala, Sogonko Nouroumba, Bayala, Guérékola, Gontan ...
Il s'est beaucoup investi pour le développement du cercle Kita et singulièrement des communes du Birgo bien avant l'avènement de la démocratie.
Comme l'a dit le Saint Prophète de l'islam (PSL), le chemin du paradis passe aussi par l'engagement patriotique et le don de soi. A sa famille éplorée, à ses camarades de lutte (le Président Tiébilé, Me Amidou Diabaté, PPR ...), au CD du Parena ainsi qu'à l'ensemble des militantes et militants du parti du bélier blanc, j'adresse mes condoléances les plus émues !
Qu'Allah Soubhana Watallah accueille notre frère Badri et tous nos devanciers dans son Jannat al Firdaous ! Allahuma Amine !

TEMOIGNAGE DE KONIMBA SIDIBE

ADIEU BADRI !

Notre grand frère bien aimé, notre camarade, notre maître en politique BADRI, le Professeur Drissa Diakité ancien doyen de la Faculté des Lettres des Arts et des Sciences Humaines de l'Université de Bamako et dirigeant émérite du Mouvement démocratique malien, nous a quitté hier 1er juillet 2022. Qu'Allah SWT lui accorde sa grâce et que son âme repose en paix.

Mes condoléances les plus attristées à toute sa famille et à tous ceux qui de loin ou de près l'ont aimé. En Drissa, le Mali perd l'un de ses meilleurs hommes politiques qui a fait preuve d'une incroyable constance à son serment (en référence à son meilleur livre Kuyaté La force du serment), de servir le Mali avec dignité, honneur et intégrité, contre vents et marées, dans une ambiance folle de « tagnini » de nos élites dirigeantes qui est entrain de dévaster notre pays depuis des décennies. Drissa a su résister jusqu'au bout, il a été un Résistant authentique, un patriote engagé au service du peuple malien qui a consacré sa vie à la lutte pour un Mali démocratique, solidaire et de justice sociale.

Dans ce cadre, il a été l'un de nos maîtres émérites en participant à l'éveil des consciences politiques, en mobilisant et encadrant de nombreux jeunes maliens pour l'avènement de la démocratie et la bataille pour la construction de notre idéal de Mali. Maître émérite, il l'a été aussi dans ce domaine par l'exemple.

En Drissa Diakité, le Mali perd l'un de ses meilleurs historiens, un professeur émérite d'histoire qui a transmis son savoir à des milliers d'étudiants sur plusieurs décennies et qui a fortement contribué à la réécriture de l'histoire du Mali dans la perspective d'une plus grande appropriation nationale à travers une meilleure prise en compte de nos sources orales (les diverses écoles traditionnalistes du Mandé dont il a fréquenté tous les vestibules dans sa quête effrénée de la vérité sur notre histoire pendant plus de vingt ans).

En Drissa Diakité, le Mali perd l'un de ses meilleurs penseurs de notre système éducatif qui a mis sa science au service de nombreux ministres de l'enseignement supérieur même

quand son parti était dans l'opposition (aucun de ces ministres ne voulait se séparer de lui compte tenu de ce qu'il leur apportait sans considérations partisans).

Aujourd'hui, nous sommes orphelins de l'un des meilleurs parmi les meilleurs fils de notre pays, d'un grand patriote qui a, toute sa vie durant, servi le Mali avec engagement, dévouement et abnégation.

A toi Badri, comme à l'un de tes illustres devanciers, nous faisons ce serment : « dans la dignité, nous suivons ta voie, nous voulons ta foi ». Nous porterons haut le flambeau de la construction de notre idéal commun de Mali, jusqu'au bout, comme toi. Tu resteras un père pour nous, à jamais.

Que ton exemple nous inspire et nous guide !

Hommage de Cheick Oumar Sissoko au Pr Drissa Diakité

Drissa Diakité était un esprit sain et brillant, un esprit fort et cultivé, un esprit rebelle contre toute injustice.

Son parcours universitaire et militant plaide pour cet homme. Humble, disponible, il n'en avait pas moins une forte personnalité qui lui donna une stature de leader. L'historien qu'il fut s'est imposé dans le cercle des chercheurs et écrivains du riche patrimoine historique de l'Afrique. Le militant étudiant de Caen à Paris s'est livré sans retenue aux activités d'alphabétisation et de création artistique et

culturelle. C'était dans le cadre des liens entre l'association des étudiants et stagiaires maliens et la solidarité des travailleurs maliens en France.

L'homme politique s'est assumé dans les luttes clandestines et ouvertes contre la dictature militaire de Moussa Traoré. Acteur de premier rang du Mouvement Démocratique, Drissa Diakité fut l'un des ténors de la lutte pour la démocratie. Il n'a jamais demandé ni les honneurs, ni les privilèges du pouvoir. Universitaire il était, universitaire il resta toute sa vie faite de simplicité et de modestie.

Oui Dr Drissa Diakité Professeur d'université, a été un grand Monsieur. Il nous a quittés ce Vendredi 1er Juillet 2022.

C'est une bibliothèque, une valeur sûre qui disparaît. Mais il a laissé des empreintes fortes avec ses écrits, les étudiants formés et bien sûr l'exemple de sa vie.

Au revoir cher ami.

Que la terre te soit légère!

Bamako, le 02 juillet 2022

Le mot du Pr Moustapha Dicko, à l'annonce du décès du Professeur Drissa Diakité

Quelle triste nouvelle que celle de la mort de Drissa Diakité! C'était un homme engagé, courageux, disponible, qui aimait profondément son pays! C'était un cadre compétent, dévoué, plein d'idées et d'initiatives, intègre, rigoureux,

tenace. C'est à ces qualités que nous devons Kabala qu'il a porté comme son bébé; il en a porté le dossier jusqu'au bout de son exécution, jusqu'au bout de ses forces! Je suis sûr que s'il emporte une joie au paradis c'est d'avoir vu réalisé cet immense projet pour l'enseignement supérieur!

Je connais moins le professeur mais l'écrivain était d'un immense talent, possédant profondément la culture mandingue et l'ayant rendue accessible à des millions de lecteurs par sa plume capable de faire d'une langue une autre langue avec une rare maîtrise, avec la maîtrise des plus grands maîtres!

Avec moi, ministre par le hasard de l'histoire et par son inimitable ouverture d'esprit, de loin son cadet, il s'est mis à ma disposition sans aucune réserve et fut de ceux qui, au départ, m'ont permis d'avancer sans vaciller. Dieu sait que son courage et son expérience m'ont été d'une immense utilité! Je ne l'ai jamais oublié et j'ai toujours voulu l'impliquer dans la réflexion et dans l'action chaque fois que l'honneur m'a été fait de diriger le département en charge de l'enseignement supérieur!

Que cette belle âme par l'amour de son peuple repose en paix et que la terre malienne qu'il a tant aimée lui soit légère!

Dors en paix, Badri !

Source : Proche du défunt

malikile.com
La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services !

Malikilé
74%
MIGRATION IRREGULIERE : 48 MALIENS PERISSENT EN MER

Affaire FNDC : Déclaration de l'UFD sur l'interpellation de Foninké Mengè et Cie



L'Union des forces démocratiques (UFD) réagit à son tour à l'arrestation de Foninké Menguè et Cie. Dans une déclaration signée ce mercredi 6 juillet, le parti dirigé par Mamadou Bah Baakiko affirme que « cette fois-ci, même les habituels arguties des autorités sur « l'impératif de maintien de l'ordre face à des manifestations non autorisées », ne peuvent pas être invoquées ». Pour l'UFD, « il s'agit sans conteste de la répression féroce de délits d'opinion ». Et de juger que « ces actes relèvent hélas des pratiques dictatoriales bien connues du peuple de Guinée depuis 1958 et qui ont fait couler beaucoup de sang et de larmes de citoyens innocents, dans l'impunité totale ».

Guineenews vous propose le document tel que reçu par la rédaction.

Thierno Souleymane

DECLARATION DE L'UFD SUR LES ARRESTATIONS DU 5 JUILLET 2022

**HALTE A LA REPRESSION –
HALTE A LA DICTATURE NAIS-
SANTE**

Tous les Guinéens, tous les Africains attachés au respect de la dignité humaine, à la liberté, à la justice, ont été profondément choqués et révoltés par ce spectacle incroyable des traitements inhumains et dégradants infligés à des Guinéens par les forces de sécurité, lors de leur arrestation le 5 juillet 2022, au siège de leur organisation, le FNDC. Cette fois-ci, même les habituels arguties des autorités sur « l'impératif de maintien de l'ordre face à des manifestations non autorisées », ne peuvent pas être invoquées. Il s'agit sans conteste de la répression féroce de délits d'opinion. Ces actes relèvent hélas des pratiques dictatoriales bien connues du peuple de Guinée depuis 1958 et qui ont fait couler beaucoup de sang et de larmes de citoyens innocents, dans l'impunité totale. Malgré les proclamations de foi des militaires du CNRD sur leur attachement à la voie de la justice, nous sommes donc en présence de la continuation et même de l'aggravation des pratiques répressives et barbares du passé. L'instrumentalisation d'une justice manifestement aux ordres dans ce cas ne change absolument rien à cette terrible réalité.

C'est le lieu de rappeler ici qu'une répression si sanglante et si sauvage qu'elle puisse être,

n'a jamais sauvé aucun régime dictatorial, coupé des masses laborieuses et poursuivant son seul agenda de maintien coûte que coûte au pouvoir conquis par la force des armes.

Dans l'intérêt de la lutte du peuple de Guinée pour la démocratie, le progrès, la justice, dans l'unité et la paix, cette dangereuse escalade de la violence d'Etat doit s'arrêter. Les droits fondamentaux des citoyens doivent être respectés, y compris le droit à la manifestation. Ceux qui jouent la politique du pire, quelle que soit leur obédience, ne servent pas les intérêts du peuple de Guinée mais exclusivement les leurs. Pour une transition apaisée, en vue d'un prochain retour à l'ordre constitutionnel, dans un système rénové, fait de démocratie, de respect de l'Etat de droit et de gouvernement pour le peuple et par le peuple, il est impératif que les personnes arrêtées le 5 juillet 2022 soient libérées sans délai et que les auteurs de ces violences barbares soient poursuivis par la justice.

Fait à Conakry, le 6 juillet 2022

Pour le Bureau Exécutif

Le Président

Mamadou Baadiko BAH

Source : GuinéeNews

Guinée Conakry : ACAT France et six autres ONG condamnent l'interpellation de Foninké & Cie



Les réactions dénonçant l'arrestation ainsi que les conditions dans lesquelles cette dernière s'est opérée, du coordinateur et deux autres responsables du front national pour la défense de la constitution (FNDC), hier mardi 5 juillet, se poursuivent et se ressemblent. A leur tours, ce sont sept (7) organisation non gouvernementale d'envergure internationale ont publié une déclaration à cet effet.

Intitulé «Guinée : le retour à la répression», le texte commence par rappeler que «le 5 juillet 2022 à 14h, trois défenseurs des droits humains membres du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC), dont deux sont également membres de Tournons La Page Guinée (TLP-Guinée), ont été violemment arrêtés et traînés de force dans des véhicules pick-up par la deuxième Brigade de Répression du Banditisme (BRB) ».

Non sans préciser «qu'au moment de leur arrestation, ils animaient une conférence de presse pour commenter l'actualité socio-politique en lien avec les dernières conclusions de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au siège du FNDC. Ils ont ensuite été conduits à la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)».

Poursuivant leur narration, les signataires de la déclaration dénoncent le fait que: «blessés lors de l'arrestation, il leur a été refusé de bénéficier de soins malgré la demande de leurs avocats Oumar Sylla, alias Foniké Mengué, coordinateur adjoint de TLP-Guinée – Billo Bah, responsable du pôle jeunes de TLP-Guinée et Djanii Alpha, artiste et responsable de la promotion de la citoyenneté active du FNDC ont ainsi été interpellés sans mandat et sans convocation préalable ».

Et de relever que «pendant leur garde à vue, Oumar Sylla et Billo Bah ont été accusés d'outrage à magistrat et de non-respect de la justice, alors que Djanii Alpha a été entendu pour injures. Les activistes sont déférés dans la journée au tribunal de première instance de Dixinn. Des poursuites avaient déjà été engagées le 4 juillet par le procureur général Charles Wright contre Oumar Sylla et Billo Bah pour avoir prétendument produit et diffusé par le biais d'un système informatique des propos jugés : « injurieux à l'encontre des membres du Conseil National de la Transition ».

Et de signaler par ailleurs, «lors de l'arrestation, plusieurs journalistes ont également été violentés, les forces de l'ordre tentant de les empêcher de filmer la scène». Puis, de déduire

que «la transition militaire mise en place depuis le 5 septembre 2021 après le coup d'État contre Alpha Condé plonge la Guinée dans un nouveau cycle répressif ». Surtout que: «après avoir interdit les manifestations des derniers mois, la junte vient de franchir le cap des arrestations arbitraires dans une volonté générale de museler toute voix discordante», insistent-ils.

Pour terminer, les organisations signataires déclarent que «nous condamnons avec la plus grande fermeté l'arrestation arbitraire d'Oumar Sylla, Billo Bah et Djanii Alpha et appelons à leur libération immédiate et à la levée de toutes les charges à leur rencontre».

Le document a été signé par ACAT France, African Defenders (Réseau panafricain de défenseurs des droits humains), Agir ensemble pour les droits humains, CRID, FIDH, dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains, Tournons La Page, OMCT (Organisation mondiale contre la torture), dans le cadre de l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits Humains et ROADDH/WAHRDN.

Source : GuinéeNews

Championnat national de football : Le Djoliba sacré champion du Mali

La large victoire de 3-1 sur l'ASOM du Djoliba AC conjuguée au succès du Stade malien de Bamako par 4-1 sur l'USC Kita permet aux Rouges de Bamako d'être sacrés champions du Mali. Du coup, le club réalise le doublé coupe-championnat après le trophée de la coupe du Mali la semaine passée.

Vainqueur de l'ASOM le samedi, le Djoliba AC attendait que le Stade malien de Bamako lui fasse la passe du titre le lendemain dimanche. Malgré lui, le champion sortant a contribué à la consécration du titre de son éternel rival en battant sèchement l'USC Kita par 4 buts à 1. Ainsi, au terme de la 32e journée, le Djoliba AC (59 pts) valide son titre de champion devant l'AS Bakaridjan (51pts) et l'USC Kita (50 pts). A deux journées de la fin, les débats sont clos. Avec 59 points et à deux journées de la fin, le Djoliba ne peut plus être rejoint par ses poursuivants immédiats que sont : l'AS Bakaridjan (2e, 51 pts) et

l'USC Kita (3e 50 pts). Le Djoliba AC réalise cette année le doublé (Coupe-Championnat) comme le Stade malien de Bamako l'avait fait la saison passée.

RESULTATS DE LA 32e JOURNEE

Vendredi 1er juillet 2022

A Bamako- Stade Modibo Keita

AS Black Stars-USBO : 2-2

AS Police-AS Bakaridjan : 2-2

Suite :

Samedi 2 juillet 2022

A Koulikoro- Stade Diarrah

Duguwolofila-USFAS : 0-1

A Sikasso- Stade Babemba Traoré

AS Douanes-Yeelen : 0-0

A Bamako- Stade Mamadou Konaté

ASKO-LCBA : 0-0

Stade Modibo Keita

ASOM-Djoliba : 1-3

AFE-Onze Créateurs : 1-1

Dimanche 3 juillet 2022

A Bamako-Stade Modibo Keita

Stade malien-USC Kita : 4-1

AS Réal-COB : 1-2

Classement de la 32e journée

1-Djoliba : 59pts, 32mj, 16v, 11n, 5d, 43bp, 18bc, +25

2- Bakaridjan : 51pts, 32mj, 13v, 12n, 7d, 36bp, 26bc, +10

3- USC Kita : 50pts, 32mj, 11v, 17n, 4d, 32bp, 27bc, +5

4- Stade malien : 49pts, 32mj, 14v, 7n, 11d, 36bp, 25bc, +12

5-ASKO : 47pts, 32mj, 12v, 11n, 9d, 31bp, 25bc, +6

6- AFE : 47pts, 32mj, 11v, 13n, 7d, 29bp, 26bc, +3

7- COB : 46pts, 32mj, 11v, 13n, 8d, 26bp, 22bc, +4

8- Réal : 45pts, 32mj, 10v, 15n, 7d, 23bp, 14bc, +9

9- Onze Créateurs : 43pts, 32mj, 10v, 16n, 7d, 30bp, 22bc, +8

10- USFAS : 43pts, 32mj, 10v, 13n, 9d, 25bp, 27bc, -2

11- LCBA : 41pts, 32mj, 10v, 11n, 11d, 29bp, 32bc, -3

12- Yeelen : 41pts, 32mj, 9v, 14n, 9d, 27bp, 26bc, +1

13- Police : 39pts, 32mj, 8v, 15n, 9d, 24bp, 28bc, -4

14- Black Stars : 38pts, 32mj, 10v, 8n, 14d, 22bp, 29bc, -7

15- Duguwolofila : 36pts, 32mj, 8v, 12n, 12d, 25bp, 35bc, -9

16- USBO : 34pts, 32mj, 9v, 7n, 16d, 32bp, 41bc, -9

17-ASOM : 23pts, 32mj, 3v, 14n, 15d, 15bp, 38bc, -23

18-Douanes : 21pts, 32mj, 3v, 12n, 17d, 16bp, 41bc, -25



Alassane
Source : Mali Tribune



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous donnez du souffle et de l'élan à des démarches audacieuses qui s'avèreront payantes. Jupiter n'aura pas froid aux yeux et vous donnera le courage d'affirmer vos ambitions professionnelles. Ne rougissez pas de vouloir décrocher un meilleur poste.

La chance vous sourira notamment en matière d'argent, mais cela n'aura rien à voir avec le hasard, car vous la provoquerez. Vous ne gaspillerez certainement pas vos euros dans des gains improbables dans des jeux. Vous aurez des idées plus réalistes.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous vous attèlez à vos occupations avec une attitude constructive et résolue. Vous souhaitez aller de l'avant et vous entraînez les autres dans votre sillon. Vos activités seront porteuses et vos collègues reconnaîtront vos qualités.

Vos soucis seront à mettre sur le compte de questions plus relationnelles que matérielles. Si vous ne gagnez pas d'argent, ce sera parce que l'on refusera de vous en donner. Vous considèrerez ce refus comme une injustice, dont vous demanderez réparation.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pouvez travailler avec une collaboratrice qui vous apporte du réconfort moral. Elle peut vous encourager à continuer vos tâches. C'est grâce à des rencontres dans votre service que vous allez de l'avant. Écoutez vos ambitions professionnelles.

Les finances sont au beau fixe tant que vous ne craquez pas sur des gadgets. Il est utile de revoir votre relation à l'argent. Elle peut être basée sur de mauvaises habitudes. La journée favorise la prise de bonnes résolutions pour stabiliser le budget.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les dissonances en provenance de la planète rouge pourront vous exposer à des trahisons ou à des formes de chantage plus ou moins déguisées. Neptune ne sera pas en reste. Ces contrariétés pourront vous faire subir une méchante douche écossaise.

Rien ne sera facile ! L'influence perturbatrice de Neptune accentuera le climat de méfiance que vous éprouverez vis-à-vis de votre banque. Certains frais bancaires vous sembleront anormalement élevés. Vos demandes de renseignements resteront sans réponse.



Lion (22 juillet - 23 août)

Côté motivation, vous serez au top, de quoi vous donner à fond et de mettre les bouchées doubles dans votre travail. En revanche, si vous devez obéir à des ordres, ce sera plus compliqué. Le ton montera et vous risquerez des conflits avec un supérieur.

Vous aurez de bonnes raisons d'être optimiste, car l'argent ne devrait plus être un trop gros problème en ce moment. Si vous attendez une somme, le versement d'indemnités ou des facilités de paiement, tout devrait se décanter dans le bon sens du terme.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous saurez vous imposer auprès de vos collègues ou supérieurs avec une plus grande autorité, mais sans aucune agressivité. Ces échanges vous permettront de dissiper certains doutes et de vous remettre au travail de façon nettement plus efficace.

Financièrement, cela ne sera pas une période de vaches maigres, mais vous ouvrirez votre porte-feuille à bon escient. Vous justifierez vos dépenses par l'entretien de la maison, les divertissements des enfants et une petite part à la fantaisie.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous appréciez les collègues avec qui vous travaillez. Ils vous le rendent bien et l'ambiance dans le service est chaleureuse. Parler dans une réunion et donner des idées pourraient être une expérience nouvelle. Attendez-vous à des opportunités agréables.

Les dépenses restent très importantes. Elles apportent des satisfactions sur le moment, mais attention aux regrets. Les frais sont déclenchés par des sorties ou la visite de proches. Les amis occasionnent aussi ces frais. Restez modéré avec les achats.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Si vous êtes directeur de société ou chef d'entreprise, outre l'aspect valorisant de votre statut professionnel, vous aurez une raison supplémentaire de vous accrocher à votre poste : le transmettre à votre enfant ! Vous pensez vraiment à tout...

Contrairement à certains volatiles, vous ne vous laisserez pas plumer aujourd'hui, bien entendu sur un plan strictement financier ! Quelles en sont les raisons ? Elles sont simples : une part de chance, une part de jugeote et un dernier tiers de sagesse...



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Mars vous mettra sous pression. Vos rapports seront tendus avec votre direction et les raisons de vous énerver seront nombreuses. Évitez les réactions à chaud et faites appel à vos alliés du moment, le Soleil et Mercure pour trouver des solutions.

Avec Jupiter dissonant à Neptune, soyez prudent. Car si la chance se manifeste, elle pourrait aussi très vite tourner et pas dans le bon sens, vous mettant ainsi face à des réalités difficiles. Les non-paiements vous vaudront des frais supplémentaires.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Le transit de Mercure dans votre maison X aura pour effet de relancer, de dynamiser votre carrière. Vous serez totalement impliqué dans votre activité. Vous évoluerez dans une période décisive qui vous confrontera à une nouvelle méthode de travail.

Jupiter dans votre secteur d'ombre vous apportera des contrariétés du côté argent. Vous devrez renoncer à un avantage financier, matériel. Vous pourriez vous retrouver dans de réelles difficultés avant de conclure un arrangement qui vous conviendra.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Un nouveau contrat pourrait arriver par un concours de circonstances. Il est important de vous faire confiance, car le poste proposé peut demander des responsabilités. Osez saisir l'opportunité. Un appui d'un supérieur hiérarchique peut vous aider.

Continuez à contrôler le budget. Il s'envole dans différentes dépenses. Les économies sont difficiles. Essayez de dépenser modérément. Pour garder l'équilibre financier, de bonnes astuces sont trouvées. Grâce à votre créativité, vous pouvez bricoler.



Poisson (19 février - 21 mars)

Dans votre métier, vous serez très professionnel. Ce ne sera pas le cas de tout le monde... Au final, malgré votre attitude exemplaire, vous ne gagnerez pas plus d'argent que vos collègues. Vos supérieurs ne s'en rendront même pas compte. Décevant !

Vos dépenses superflues ? Aujourd'hui, les dissonances de Saturne vous feront croire qu'elles sont indispensables. Ce sera un leurre... Ami Poissons, vous pourrez même ironiser à propos de toutes ces fourmis soucieuses d'économiser leur argent.

L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS



Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23